



Évaluation des établissements  
Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE  
NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE DE PARIS-VAL DE  
SEINE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 05/11/2018



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Philippe Thiard, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## SOMMAIRE

Préambule .....	2
I. Introduction .....	3
1 / Caractérisation du territoire.....	3
2 / Structuration de la coordination territoriale Université Sorbonne Paris Cité (USPC).....	3
3 / Présentation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.....	4
II. Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement ...	5
1 / Un positionnement institutionnel clarifié et consolidé, à mettre au service d'une dynamique de projets ....	5
a / Le campus urbain Paris Rive Gauche, vecteur privilégié d'inscription de l'Ensa -PVS dans la coordination territoriale Université Sorbonne Paris Cité.....	5
b / Une inscription relativement légère dans le réseau régional et national des Ensa.....	6
2 / Une stratégie de développement plus générique que spécifique, fondée sur quelques partenariats structurants .....	7
a / Diversité et excellence : deux marqueurs identitaires pour une stratégie qui reste à affiner .....	7
b / Une ambition d'attractivité gênée par un certain manque de visibilité et par la modestie des moyens disponibles.....	7
c / Des partenariats structurants peu nombreux, peu formalisés et parfois contestés mais qui dynamisent les pratiques pédagogiques.....	8
III. La gouvernance et le pilotage de l'établissement .....	9
1 / Une gouvernance fluide et structurée qui s'appuie sur de nombreuses commissions .....	9
2 / Une communication interne et externe efficace qui pâtit toutefois d'un positionnement identitaire un peu flou .....	9
3 / Des progrès sensibles en matière de pilotage de l'école .....	10
a / Une organisation administrative repensée, au fonctionnement encore fragile .....	10
b / Un dialogue interne de gestion récent, une GPEEC à construire.....	11
c / Une recherche réelle de qualité financière, mais sans démarche qualité .....	11
d / Des ressources propres à maintenir et à consolider.....	12
e / Une bonne optimisation des espaces et une politique d'investissement dans l'immobilier qui se dynamise .....	12
f / Une refonte des infrastructures informatiques réalisée et des chantiers numériques à engager.....	13
IV. La recherche et la formation.....	14
1 / Une politique de recherche à la croisée des chemins .....	14
2 / La formation initiale à mi-chemin de sa reconstruction et une formation continue quasi inexistante .....	15
a / Une relation plus forte à trouver entre positionnement de l'établissement et formation .....	15
b / Des modalités d'enseignement à clarifier .....	15
3 / Des liens recherche-formation nombreux mais à renforcer dans l'enseignement du projet .....	16
4 / La documentation au stade de la refondation .....	16
V. La réussite des étudiants.....	17
1 / Des parcours de formation diversifiés et individualisés pour une école plutôt attractive .....	17
a / Des formations ouvertes aux lycéens du bassin de recrutement mais encore insuffisamment attractives pour les étudiants étrangers.....	17
b / L'ouverture aux pratiques de l'architecture dans la politique de soutien.....	17
2 / Une vie étudiante dynamique et foisonnante.....	18
a / Un tissu associatif riche qui profite à la qualité de vie étudiante .....	18

b / Une direction d'établissement qui soutient la vie associative.....	18
c / Des compétences issues de l'engagement étudiant qui sont reconnues .....	18
3 / Une bonne implication des étudiants dans la gouvernance et des étudiants acteurs de leurs formations	19
VI. La valorisation et la culture scientifique.....	19
VII. Les relations européennes et internationales.....	20
1 / Une stratégie internationale qui se construit lentement .....	20
2 / Un déséquilibre marqué entre les mobilités sortantes et les mobilités entrantes.....	21
VII. Conclusion.....	21
1 / Les points forts .....	23
2 / Les points faibles .....	23
3 / Les recommandations .....	23
VIII. Annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômes .....	24
Diplôme d'études en Architecture (DEEA) .....	24
Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	24
Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation.....	24
Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	25
Diplôme d'État d'architecte (DEA).....	26
Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	26
Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation.....	26
Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	28
Conclusion .....	28
1 / Principaux points forts .....	28
2 / Principaux points faibles.....	28
3 / Analyse des perspectives et recommandations.....	28
Liste des sigles.....	29
OBservations du Directeur .....	31
Organisation de l'évaluation .....	35

## PRÉAMBULE

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus expérimental d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou master.

De ce fait, le rapport comporte deux parties : la première traite de la stratégie institutionnelle, y compris celle de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité ; la seconde, sous forme d'annexe, concerne l'analyse d'aspects spécifiques aux diplômes, à savoir les objectifs, les modalités et l'organisation pédagogiques de la formation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

# I. INTRODUCTION

Depuis 2017, l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine (Ensa-PVS) est associée à l'université Paris-Diderot<sup>1</sup> et est partenaire de la Comue Université Sorbonne Paris Cité (USPC)<sup>2</sup>.

## 1 / CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

La région Île-de-France est composée de trois académies (Créteil, Paris et Versailles) représentant au total 12 millions d'habitants<sup>3</sup> dont un peu plus de 2 millions au niveau de la ville de Paris.

La région Île-de-France compte 32 universités ou grands établissements. Pour l'année 2015-2016, 663 066 étudiants<sup>4</sup> étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien dont 365 146 à l'université. La moitié des étudiants franciliens sont inscrits dans un établissement situé à Paris. En 2013, la région dénombrait 55 876 personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>5</sup>. L'Île-de-France est la première région européenne en matière de dépenses en recherche et développement<sup>6</sup>. La région est au premier rang des régions européennes en matière de production scientifique (4 % de la production européenne) et de demandes de brevets européens (5 % des demandes). En 2015, la région comptait 98 écoles doctorales (ED). En Île-de-France, il existe huit coordinations territoriales, au sens de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'enseignement supérieur parisien est structuré en trois communautés d'universités et établissements (Comue) et une association<sup>6</sup>.

## 2 / STRUCTURATION DE LA COORDINATION TERRITORIALE UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ (USPC)

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) « Sorbonne Paris Cité », mis en place en 2010, a préfiguré la création, en 2014, de la Comue Université Sorbonne Paris Cité (USPC). Telle qu'elle est définie dans les statuts en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Comue USPC comporte 14 membres dont 8 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (les universités Sorbonne-Nouvelle, Paris-Descartes, Paris-Diderot et Paris-XIII, l'École des hautes études en santé publique – EHESP, l'Institut national des langues et civilisations orientales – Inalco, l'Institut d'études politiques de Paris – Sciences Po Paris, l'Institut de physique du globe de Paris – IPGP), cinq organismes de recherche (le CNRS, l'Inserm, l'Inria, l'Ined, l'IRD<sup>7</sup>) et une fondation (Fondation Maison des sciences de l'homme).

La Comue, *via* ses établissements membres et associés, accueillait 121 456 étudiants en 2015-2016, dont environ 26 % (31 742) sont inscrits dans des diplômes relevant du domaine de la Santé. Par ailleurs, hors Santé, 22,5 % (27 347) des étudiants sont inscrits en master, tandis que 4,7 % (5 747) sont inscrits en doctorat. USPC s'est vue attribuée 76 emplois, soit une masse salariale de près de 4,5 M€ par an en régime permanent. Aucun de ces emplois n'est directement affecté à la Comue, qui s'appuie sur une équipe d'une quinzaine de personnels contractuels ou détachés et mis à disposition par les établissements membres.

Un projet d'initiative d'excellence (Idex) « Sorbonne Paris Cité » a été sélectionné en février 2012 par le jury international, assorti d'une dotation non consommable de 800 M€ attribuée à USPC. Cette première vague du programme Investissements d'avenir (PIA1) a par ailleurs abouti à la labellisation de neuf laboratoires d'excellence (Labex) et de deux Initiatives d'excellence en formations innovantes (Idex), dont la coordination générale a été confiée à USPC. En avril 2016, au terme de la période probatoire de quatre ans et suite à l'évaluation par le jury international, l'Idex a été arrêtée. La Comue a ensuite pu déposer un nouveau projet « Université Paris 2019 » qui a été labellisé Initiative d'excellence par le gouvernement, sur la base de l'évaluation positive du jury international des Idex en mars 2018. Le projet prévoit la fusion des universités Paris-Descartes et Paris-Diderot et l'intégration de l'IPGP, afin de créer une nouvelle université dotée d'une forte renommée internationale.

<sup>1</sup> Décret n° 2017-387 du 23 mars 2017 portant association de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine à l'université Paris VII.

<sup>2</sup> L'Ensa-PVS et la Comue USPC ont signé une convention cadre de partenariat le 29 septembre 2017.

<sup>3</sup> Populations légales 2014 (Institut national de la statistique et des études économiques - Insee).

<sup>4</sup> Diagnostic de stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (Strater), 2016. Chiffres les plus récents.

<sup>5</sup> La dépense intérieure de recherche et développement (Dird) francilienne s'élevait en 2012 à 18 500 M€ (la Dird des administrations étant de 5 802 M€).

<sup>6</sup> Les Comue Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ; Paris sciences et lettres (PSL) ; Hésam. La Comue Sorbonne Universités (SU) évolue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en une « association » Sorbonne Université.

<sup>7</sup> Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national de recherche en informatique et en automatique, Institut national d'études démographiques, Institut de recherche pour le développement.

### 3 / PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-VAL DE SEINE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine a été créée par décret en 2001<sup>8</sup>, par la fusion de trois écoles franciliennes (Paris-Conflans, Paris-Villemin et Paris - la Seine) et l'ajout d'une partie de l'école de Nanterre la Défense (dont le Centre de recherche sur l'habitat - CRH). Elle est placée sous la double tutelle du ministère de la Culture (MC) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).

L'Ensa-PVS est installée depuis 2007 sur le site d'enseignement supérieur et de recherche Paris Rive Gauche réunissant 40 000 étudiants et 8 000 enseignants-chercheurs (EC). Elle est ainsi proche de la Bibliothèque nationale de France, du campus de l'université Paris-Diderot et de l'Inalco.

Pour l'année 2016-2017, l'établissement comptait 2 145 étudiants<sup>9</sup>, dont : 916 en niveau licence (diplôme d'études en architecture - DEEA) ; 788 en niveau master (diplôme d'État d'architecte - DEA) ; 176 en habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ; 48 doctorants ; 211 étudiants étrangers et 359 boursiers. L'école a diplômé 315 architectes d'État en 2016. Pour mener à bien ses missions, l'établissement comptait, en 2016, 87 enseignants titulaires, 27 enseignants contractuels sur budget de l'État, 121 enseignants non titulaires pour lequel l'établissement assure les charges d'employeur principal, 67 personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens et de surveillance (ATS). Le budget s'établissait en 2016<sup>10</sup> à 5,1 M€ en dépense dont 2,4 M€ de fonctionnement (hors dotation aux amortissements s'élevant à 0,46 M€), 2,1 M€ de masse salariale et 276 k€ d'investissement. L'école dispose de 14 986 m<sup>2</sup> surface hors œuvre nette (Shon) sur le site de Paris Rive-Gauche et de 919 m<sup>2</sup> Shon sur le site de Charenton-le-Pont.

L'Ensa-PVS accueille deux unités de recherche (reconnues par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère - Braup du MC) : le centre de recherche sur l'habitat, CRH-Lavue (membre de l'unité mixte de recherche - UMR 7218 Lavue<sup>11</sup>, rattachée à la Comue Paris Lumières) et le laboratoire « Espace virtuel de conception architecturale et urbaine » (EVCAU).

Outre le DEEA, le DEA et l'HMONP, l'Ensa-PVS propose des formations en partenariat ou en association : i) un master « Urbanisme, aménagement et études urbaines » (avec l'université Paris-X) ; ii) un master « Histoire et civilisations comparées », parcours « villes architectures et patrimoine » (avec l'université Paris-Diderot) ; iii) un Mastère international de 2e niveau nommé « Management du projet d'architecture complexe » (avec l'université de Rome *La Sapienza*) ; iv) un master spécialisé BIM<sup>12</sup> « Conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures » (en partenariat avec deux autres écoles d'architecture et plusieurs grandes écoles).

Les doctorants encadrés par des enseignants de l'Ensa-PVS sont principalement inscrits dans les ED 382 « Économies, espaces, sociétés, civilisations : pensée politique, critique et pratiques sociales » de l'université Paris-Diderot ; 395 « Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent » de l'université Paris-X ; 401 « Sciences sociales » de l'université de Paris VIII.

Lors de la précédente évaluation, le rapport de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) se concluait sur les recommandations suivantes, que le présent rapport cherchera à prendre en compte au regard de la trajectoire parcourue depuis :

- Mettre en place une réflexion stratégique permettant l'émergence d'un projet d'établissement notamment en matière de recherche et incluant une politique de site ou de réseau.
- Mieux articuler les missions des différents conseils.
- Définir une politique internationale et se donner les moyens de l'appliquer, seul ou en partenariat.
- Impliquer plus concrètement les étudiants dans la gouvernance de l'établissement ; développer la lisibilité des instances où ils sont représentés.
- Finaliser une gestion prévisionnelle des emplois, y compris dans les laboratoires.
- Lutter contre le partage de l'école en « trois communautés », étudiante, enseignante et administrative.

Le comité constitué en vue de la présente évaluation a été particulièrement attentif aux problématiques suivantes qui reprennent pour partie les attentes de l'établissement formulées préalablement à cette évaluation :

<sup>8</sup> Décret n°2001-21 du 9 janvier 2001 portant création de l'école d'architecture de Paris-Val de Seine et suppression des écoles d'architecture de Paris-Conflans, Paris-la-Seine et Paris-Villemin.

<sup>9</sup> Données de caractérisation de l'Ensa-PVS et données consolidées dans Taiga 2016-2017.

<sup>10</sup> D'après le compte financier.

<sup>11</sup> Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement.

<sup>12</sup> *Building Information Modeling* ou modélisation des données du bâtiment.

- l'enjeu de l'attractivité, de la diversité, de la responsabilité sociétale et environnementale comme marqueurs de la stratégie de l'établissement ;
- les apports scientifiques et académiques de l'inscription dans le regroupement Université Sorbonne Paris Cité au regard des autres stratégies partenariales ;
- les transformations scientifiques et pédagogiques de l'école ;
- l'organisation interne, les processus et la démarche qualité.

## II. LE POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1 / UN POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL CLARIFIÉ ET CONSOLIDÉ, À METTRE AU SERVICE D'UNE DYNAMIQUE DE PROJETS

L'Ensa-PVS inscrit principalement son positionnement à trois échelles complémentaires : celle du site tel que le porte la coordination territoriale à travers la Comue USPC, celle du réseau régional des six écoles d'architecture d'Île-de-France et celle de la trame nationale des écoles d'architecture françaises.

#### **a / Le campus urbain Paris Rive Gauche, vecteur privilégié d'inscription de l'Ensa - PVS dans la coordination territoriale Université Sorbonne Paris Cité**

À l'échelle du site, la place de l'Ensa-PVS s'est considérablement renforcée ces deux dernières années, même si les acquis de ce renforcement et les dynamiques qui en découlent seront à conforter. Évoquée dès 2010 par une délibération du conseil d'administration (CA), l'association au Pres Sorbonne Paris-Cité n'a pas pu se concrétiser à l'époque, du fait de la préparation de l'Idex par les membres de ce groupement<sup>13</sup>. Reprise sous la forme d'une association à l'université Paris-Diderot, l'inscription de l'école dans la politique de site a toutefois échoué une première fois en 2013-2014. Les tensions internes générées par les liens historiques qu'entretient parallèlement l'Ensa-PVS avec l'université Paris-X, à travers le CRH, ont été jusqu'à provoquer la démission du conseil scientifique (CS) de l'école début 2014<sup>14</sup>. Une nouvelle délibération prise en novembre 2015 a toutefois permis de lever ces difficultés, grâce à la mise en place de groupes de travail (formations, masters co-habilités et doctorat, international, usages numériques, mutualisation de moyens, vie étudiante, formation continue, documentation, etc.)<sup>15</sup> préalables à la rédaction de la convention ainsi que du décret d'association qui témoignent d'une gestion politique tout à fait adaptée à la complexité d'un tel enjeu stratégique.

Ce décret prévoit en outre onze domaines de coopération suffisamment larges pour permettre une évolution fluide des actions communes en fonction des opportunités<sup>16</sup>. Il est venu conforter sur le plan institutionnel les nombreuses actions déjà menées en commun<sup>17</sup>.

Si celles-ci mettent d'abord à profit l'avantage d'une grande proximité géographique au sein du campus urbain, elles ne portent pas encore, à l'exception du doctorat et d'une première spécialité de master, sur des enjeux plus marqués de politiques scientifique et pédagogique communes, renvoyés à la future période contractuelle : master « projets urbains, architectures et villes durables, environnements numériques »<sup>18</sup> ; doctorat « projet d'architecture »<sup>19</sup> ; intégration fortement envisagée de l'EVCAU dans une UMR de l'université Paris-Diderot (qui pourrait être le Laboratoire interuniversitaire des énergies de demain)<sup>20</sup> ; formation continue des enseignants ; démarches communes à l'international, etc. Le comité recommande qu'une vigilance importante soit accordée à ces points de structuration, au sein notamment de la future « Université Paris

<sup>13</sup> Ensa-PVS, Rapport d'auto-évaluation (RAE), p. 27.

<sup>14</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 27 et entretiens.

<sup>15</sup> Ensa-PVS, Compte-rendu du CA du 24 novembre 2015, p. 7.

<sup>16</sup> Décret n° 2017-387 du 23 mars 2017 portant association de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine à l'université Paris-Diderot.

<sup>17</sup> master co-habilité « Ville, architecture et patrimoine », spécialité de la mention « Histoire et civilisations comparées », mis en place en 2015 ; école doctorale « Économies, espaces, sociétés, civilisations : pensée politique, critique et pratiques sociales » (ED 382) dans laquelle certains EC de l'EVCAU s'inscrivent depuis la signature d'un protocole de coopération scientifique en janvier 2014 et qui permet la délivrance d'une mention de doctorat « architecture, urbanisme, paysage et patrimoine » ; organisation de journées portes ouvertes communes en 2016 et 2017 ; Fête de la science en 2016 ; journées européennes du patrimoine en 2017 ; convention d'accueil aux activités physiques sportives et artistiques de l'université Paris-Diderot signée en septembre 2017, etc. Source : Ensa-PVS, RAE, 2017.

<sup>18</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024 de l'Ensa-PVS, 2017, p. 6.

<sup>19</sup> Diaporama de présentation : Ensa-PVS, évaluation Hcéres 10-11 avril 2018.

<sup>20</sup> D'après les entretiens.



2019 »<sup>21</sup> à laquelle l'Ensa-PVS sera pleinement associée dès sa création, en veillant notamment à ce qu'elle puisse être représentée au sein de la gouvernance de ce nouvel établissement – comme le sont déjà l'université et la Comue au sein du CA de l'école depuis mars 2017<sup>22</sup> – et impliquée le plus directement possible dans le projet d'Idex porté par cette nouvelle université.

L'association à l'université Paris-Diderot a été doublée d'une convention de partenariat avec la Comue USPC signée en mai 2017. Elle fait suite à une association étroite de l'Ensa-PVS à l'évaluation des pôles de recherche et à la définition des champs de formation du groupement<sup>23</sup>. Cet accord a surtout permis d'inclure l'école dans des manifestations à portée scientifique tel que le Festival des Idées<sup>24</sup> et d'apporter une dynamique supplémentaire à la vie étudiante (intégration au schéma vie de campus du site, logement étudiant, fonds de soutien aux initiatives étudiantes, affiliation à l'association sportive d'USPC, incubateur UiSPC, participation aux enquêtes de l'observatoire de la vie étudiante, etc.)<sup>25</sup>. Le comité recommande à l'établissement d'anticiper dès à présent, en fonction des évolutions institutionnelles du site, la reconduction de cette convention qui arrivera à échéance en décembre 2018 et d'orienter le programme de travail prévu avec la Comue autour d'enjeux structurants, tels que le développement international et la coopération pédagogique et scientifique, avec d'autres établissements du groupement.

### **b / Une inscription relativement légère dans le réseau régional et national des Ensa**

À l'échelle régionale, l'Ensa-PVS n'entretient pas de relations très étroites avec les autres écoles d'architecture de la région, à l'exception toutefois de l'ouverture réciproque de cours optionnels de master<sup>26</sup> (parcours libre ouvrant droit à deux ECTS<sup>27</sup> mis en place par l'Ensa-PVS, l'Ensa Paris-Malaquais, l'Ensa Paris-Belleville, l'Ensa de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée) et de l'organisation d'expositions communes (exposition Carilho de Graça en mars 2018 avec l'Ensa Paris-Belleville, par exemple)<sup>28</sup>.

À l'échelle nationale, l'Ensa-PVS se positionne comme la seconde école d'architecture française, formant un dixième des diplômés nationaux en architecture et un quart des diplômés régionaux<sup>29</sup>. Cette dimension, du double de la taille moyenne des écoles d'architecture françaises, est, avec l'inscription dans le campus urbain de Paris Rive Gauche, le second élément fort de positionnement de l'Ensa-PVS<sup>30</sup> et donne lieu à un effort précis et méthodique de caractérisation comparative avec les autres établissements qui forment à l'architecture<sup>31</sup>. De ce poids particulier découle à la fois le diagnostic d'une contribution importante à l'effort national de diplomation en architecture<sup>32</sup>, une évaluation précise des économies d'échelle qui en résulte en termes de coût par étudiant<sup>33</sup> – ce qui permet de surcroît de souligner une relative sous-dotation de l'établissement<sup>34</sup> – et une sensibilité particulière aux enjeux de la formation des futurs architectes (internationalisation des parcours de formation, enjeux de la révolution numérique et de la transition écologique)<sup>35</sup> qui feront l'objet d'une attention particulière dans les futures maquettes d'enseignement. Le lien avec les autres Ensa se traduit également, au-delà de ces aspects quantitatifs et des nombreux réseaux de coopération institutionnelle animés par le ministère de la Culture (MC), par des actions communes tels que le *workshop* commun avec l'Ensa Marseille (atelier Paris-Marseille), le *workshop* national ATK (ArchitectoniK) qui s'est tenu à l'Ensa-PVS en 2017<sup>36</sup> ou bien encore le séminaire « Constellations – Territoires du commun » avec les Ensa de Bretagne, Lille et Normandie<sup>37</sup>.

Toutefois, si ces deux angles de positionnement de l'Ensa-PVS que sont le campus urbain Paris-Rive Gauche élargi à la coordination territoriale USPC, d'une part, et le poids de l'établissement dans le réseau des écoles d'architecture, d'autre part, permettent une bonne inscription de l'école dans les stratégies régionales, nationales et internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, ceux-ci sont davantage porteurs de potentialités à concrétiser ou valoriser que de réalisations pleinement effectives sur la période écoulée depuis la dernière évaluation.

---

<sup>21</sup> « Université Paris 2019 » est le nom donné au projet de création d'un nouvel établissement issu du regroupement des universités Paris-Descartes, Paris-Diderot et de l'Institut de Physique du Globe de Paris - [www.universiteparis2019.fr](http://www.universiteparis2019.fr) – Consulté le 23 mai 2018.

<sup>22</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 27.

<sup>23</sup> D'après les entretiens.

<sup>24</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 38.

<sup>25</sup> USPC, Ensa-PVS, Convention-cadre de partenariat, p. 3.

<sup>26</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 79.

<sup>27</sup> *European Credit Transfer Scale*.

<sup>28</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 28.

<sup>29</sup> Ensa-PVS, Synthèse de l'autoévaluation, 2018, p. 3.

<sup>30</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 18.

<sup>31</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 19 et ss.

<sup>32</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 21.

<sup>33</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 22-23.

<sup>34</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 22.

<sup>35</sup> D'après les entretiens.

<sup>36</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 28.

<sup>37</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 123.

## 2 / UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PLUS GÉNÉRIQUE QUE SPÉCIFIQUE, FONDÉE SUR QUELQUES PARTENARIATS STRUCTURANTS

### a / Diversité et excellence : deux marqueurs identitaires pour une stratégie qui reste à affiner

Du double positionnement de l'Ensa-PVS évoqué précédemment découle une stratégie de développement plus générique que spécifique. Ce fait résulte également de l'histoire de l'école, relativement récente, de la dimension importante de l'établissement au regard des autres écoles d'architecture et de la variété des cultures disciplinaires issues des quatre établissements fondateurs qui ont rendu difficiles, voire conflictuels, les premiers temps de sa création. Pour ces raisons, l'Ensa-PVS ne souhaite pas développer une stratégie de développement qui enfermerait l'école dans une démarche de spécification. Celle-ci n'apparaît pas appropriée à la direction de l'établissement compte tenu de la taille importante de l'école et de la nature généraliste du diplôme principal délivré pour l'exercice d'une profession réglementée.<sup>38</sup>

Au contraire, l'Ensa-PVS préfère jouer sur une stratégie mettant en avant des valeurs plus génériques telles que la diversité et l'excellence. La diversité est ainsi perçue comme le principal attribut des caractéristiques pédagogiques de l'établissement<sup>39</sup>. Elle est le produit des traditions d'enseignement du projet architectural et de formation des architectes, dans le cadre d'ateliers ou de studios, dont la structure formelle demeure un repère important auquel les étudiants sont attachés<sup>40</sup>, même si les parcours de formation transcendent désormais très largement ce cadre d'apprentissage où sont censés se mêler des étudiants de différents niveaux<sup>41</sup>. Cet héritage informel de la culture des ateliers, même si son affichage s'est très nettement affaibli, demeure en partie opératoire dans le cadre d'un fonctionnement pédagogique assumé par l'établissement au sein du domaine d'études « Faire », les autres approches de la formation se voulant désormais plus thématiques (Ecologies, Territoires)<sup>42</sup>. Cette valeur de la diversité qui fait écho aux missions des Ensa<sup>43</sup>, reprise dans l'ambition d'une plus grande ouverture à des étudiants étrangers<sup>44</sup> et dans la recherche d'un recrutement d'étudiants aux profils plus variés (programme « égalité des chances »)<sup>45</sup>, est elle-même fondatrice d'une stratégie d'excellence affirmée par les différents acteurs de l'établissement dont le contenu, bien que fédérateur, reste toutefois assez flou pour le comité, même s'il guide les réformes engagées depuis 2016 (redéfinition des domaines d'études et de leurs contenus, association plus étroite des équipes de recherche à l'organisation des séminaires de master).

Si l'histoire de l'établissement et le contexte dans lequel il s'inscrit peuvent justifier une telle orientation stratégique, le comité recommande d'envisager la construction d'une stratégie de développement de l'école à moyen et long terme qui reposerait davantage sur ses contenus objectifs que sur ses qualités revendiquées.

### b / Une ambition d'attractivité gênée par un certain manque de visibilité et par la modestie des moyens disponibles

Diversité des approches pédagogiques et taille de l'établissement sont ainsi au cœur d'une ambition d'attractivité qui apparaît davantage comme une stratégie pour le prochain projet d'établissement que comme le fil directeur de la trajectoire passée, l'absence, jusqu'à ce jour, de politique contractuelle du ministère de la Culture avec les établissements placés sous sa tutelle ne permettant pas de juger de la pertinence *a posteriori* de cet affichage<sup>46</sup> qui répond d'abord aux enjeux d'un environnement de formation apparaissant de plus en plus concurrentiel. Politique de formation, recherche et relations internationales sont ainsi les principaux domaines d'activité travaillés par cette ambition qui donne lieu à la définition d'objectifs quantitatifs précis pour la future période contractuelle, à l'instar du pourcentage d'étudiants étrangers attendus d'ici 2024 (20 % contre 11 % en 2016-2017)<sup>47</sup>.

Ce souhait d'attractivité s'inscrit toutefois dans une situation de très légère diminution des étudiants étrangers dans les cursus au cours de la période de référence (12,75 % en 2012-2013 contre 11 % en 2016-2017) et s'appuie sur des moyens qui n'augmentent pas, l'école ayant eu à participer à l'effort collectif d'économie

<sup>38</sup> D'après les entretiens.

<sup>39</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 88.

<sup>40</sup> D'après les entretiens.

<sup>41</sup> Ateliers et studios sont des lieux physiques, associés à certaines approches du projet architectural, qui constituent le cadre dans lequel se retrouvent des étudiants de différents niveaux, de la licence au master, amenés à suivre les enseignements rattachés à tel parcours de niveau licence ou à tel domaine d'études de niveau master.

<sup>42</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, pp. 93-93 et entretiens.

<sup>43</sup> Article L 752-2 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 25.

<sup>44</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 179.

<sup>45</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 143.

<sup>46</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 16-17.

<sup>47</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024 de l'Ensa-PVS, 2017, p. 6 et RAE, p. 179.

budgétaire du ministère de la culture, alors qu'elle est sous-dotée depuis plusieurs années au regard des autres Ensa et que ses ressources propres sont elles-mêmes en diminution.

Les moyens de l'établissement n'ont pas davantage été renforcés par de nouveaux projets pluriannuels d'investissement, l'école n'ayant pas été partie prenante du premier Idex. Aussi le comité recommande de participer aux grands appels d'offres structurants, tels que ceux du PIA, dans le cadre de la politique de site, pour étayer, de manière plus efficace et plus effective, une telle ambition d'attractivité.

### **c / Des partenariats structurants peu nombreux, peu formalisés et parfois contestés mais qui dynamisent les pratiques pédagogiques**

Au-delà des partenariats induits par la politique de site, l'Ensa-PVS a étoffé depuis 2013 ses partenariats académiques. À la coopération historique avec l'université Paris-X (ED 395<sup>48</sup>, UMR Lavue, master « urbanisme, aménagement, études urbaines ») se sont ajoutés de nouveaux partenariats inscrits au bénéfice des étudiants (École Camondo, École supérieure d'art et du design d'Orléans – ESAD –, master management de projet d'architecture complexe avec l'université de Rome « la Sapienza ») ou à celui des étudiants des établissements partenaires (École Polytechnique)<sup>49</sup>, ce qui est toutefois assez modeste au regard de la stratégie poursuivie autour des enjeux d'attractivité, de diversité et d'excellence, le flux d'inscrits ne portant que sur quelques étudiants par an. En outre, le comité estime que la réciprocité des bénéfices pour chacun des partenaires mériterait d'être mieux mesurée, au regard de la modestie de ces flux d'inscription à la fin de la période de référence.

Les partenariats économiques et territoriaux de l'école sont un peu plus structurants. Les trois principaux concernent la Semapa (Société d'économie mixte d'aménagement de Paris), l'Apur (Atelier Parisien d'urbanisme) et l'APHP (Assistance publique hôpitaux de Paris). La Semapa, aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Paris Rive Gauche, met à disposition des étudiants plans et maquettes du quartier. Elle est étroitement associée chaque année à l'organisation par l'école d'un *workshop* européen. L'Apur confie à l'Ensa-PVS des études de cas faisant office de quasi-commande permettant de mettre les étudiants en situation (13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ville de Charenton-le-Pont)<sup>50</sup> sur des enjeux à la fois urbains et architecturaux. Cette ouverture s'est même traduite par la participation récente de onze équipes d'étudiants de l'Ensa-PVS à l'appel à projets « *Réinventer Paris* », en partenariat avec la Semapa/Emerige et la Compagnie Phalbourg/Eiffage Construction, pour le développement d'un projet sur une parcelle contiguë au site d'implantation de l'école<sup>51</sup>, l'Ensa-PVS ayant été la seule école d'architecture à participer à ce concours. Ce travail de mise en situation demeure toutefois fragile car il repose davantage sur des relations interpersonnelles que sur un cadre formel, des débats internes à l'école sur d'éventuelles concurrences avec la profession pouvant avoir un caractère bloquant de telles initiatives. Il gagnerait à s'inscrire également dans une dimension recherche, lorsque l'Apur propose aux chercheurs d'Île-de-France d'apporter leur contribution critique à son programme d'études. Quant à l'APHP, elle a établi avec l'Ensa-PVS et l'Université Paris-Diderot un partenariat visant à impliquer l'école en formation (semestres 8\_ à 10 du master) comme en recherche dans l'étude de la reconversion des sites de l'hôpital Beaujon et de l'hôpital Bichat<sup>52</sup>.

Ces partenariats mériteraient toutefois d'être approfondis, mieux formalisés et systématisés, en lien avec la revendication d'excellence pédagogique et de professionnalisation portée par l'école.

Le comité recommande de les étoffer en direction notamment des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) – au-delà par exemple de la coopération avec le CAUE75 sur l'école d'architecture des enfants<sup>53</sup> – ainsi que des collectivités métropolitaines, pour asseoir davantage cette dimension partenariale dans les pratiques pédagogiques, développer l'apprentissage par une confrontation directe des étudiants à la commande publique et asseoir les capacités d'expertise de l'établissement, par ailleurs pleinement reconnues par les partenaires actuels. Une telle orientation permettrait d'ouvrir un troisième temps dans la vie de l'Ensa-PVS. Après celui de la fondation (entre 2001 et 2007), qui fut particulièrement long et difficile, celui de l'implantation dans le quartier Paris-Rive Gauche (depuis 2007) dont l'histoire est en train de s'achever par cette ouverture de l'école à son environnement immédiat, pourrait s'engager le temps du développement, marqué davantage par la construction des réseaux qui sont désormais nécessaires au déploiement du futur projet d'établissement et à la concrétisation des ambitions qui le sous-tendent.

<sup>48</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 131.

<sup>49</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 79-80 et 184.

<sup>50</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 29 et entretiens.

<sup>51</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 81.

<sup>52</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 128

<sup>53</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 138.

### III. LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

#### 1 / UNE GOUVERNANCE FLUIDE ET STRUCTURÉE QUI S'APPUIE SUR DE NOMBREUSES COMMISSIONS

Les enjeux de démocratie interne, d'appropriation des choix collectifs et de mobilisation des équipes de l'établissement ont amené l'école à faire évoluer de manière très substantielle son cadre de gouvernance<sup>54</sup>. Parmi les initiatives qui ont pu être prises, le comité tient à souligner plus particulièrement l'intérêt que représentent :

- La création de nouvelles commissions ou la transformation de commissions existantes (commission internationale, commission des conférences, expositions et publications, commission recherche) qui ont permis de décharger les conseils centraux de certains débats très techniques et d'impulser de nouvelles actions, même si le renouvellement annuel de ces commissions constitue une source potentielle d'instabilité, ce qui ne facilite pas la gestion au long cours de certains dossiers<sup>55</sup>. Ce rythme fixé par le cadre réglementaire des Ensa (décret de 1978 modifié en 2005) sera toutefois revu lors de l'application des nouveaux statuts issus du décret de janvier 2018.
- La coordination du travail des commissions avec les élus enseignants du CA par la mise en place d'un élu responsable de cette coordination, l'invitation du président de la commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) au CA et la réunion quasi-hebdomadaire des élus du CA avec les membres de l'équipe de direction pour préparer les délibérations et ordres du jour du conseil, avec élargissement au bureau de la CPR lors des discussions sur les domaines d'études. Ces trois initiatives ont largement contribué à mieux articuler le travail des élus avec l'inconvénient, parfois, d'un brouillage des missions des différentes instances que les nouveaux textes réglementaires permettront de clarifier.
- Les groupes de travail préparatoires à l'association avec l'université Paris-Diderot, au réaménagement du hall et aux risques psycho-sociaux<sup>56</sup> ainsi que les groupes de travail internes à la CPR, sur l'autoévaluation notamment<sup>57</sup>, qui ont largement contribué à une appropriation collective de certains choix, au-delà des représentants élus dans les conseils.
- L'intégration comme membres extérieurs du CA du président de la Comue et du vice-président de l'université Paris-Diderot<sup>58</sup> ainsi que d'EC de cette université à la commission recherche qui ont permis de décentrer certains débats internes et d'ouvrir davantage l'école aux enjeux de la stratégie de site.

Ce cadre de décision étoffé s'accompagne d'une diffusion régulière des comptes rendus permettant le partage des enjeux et des décisions. Toutefois les sujets abordés dans les cadres de coordination mentionnés sont le plus souvent de l'ordre des mesures techniques et concernent moins fréquemment les enjeux stratégiques de développement qui sont surtout abordés en CA ou en CPR, de manière d'ailleurs assez irrégulière d'après les comptes rendus.

L'ensemble, s'il est propice au débat, se traduit également par une organisation qui peut paraître chronophage, même si celle-ci a beaucoup contribué ces dernières années à apaiser certaines tensions internes.

#### 2 / UNE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE EFFICACE QUI PÂTIT TOUTEFOIS D'UN POSITIONNEMENT IDENTITAIRE UN PEU FLOU

Depuis 2015-2016, l'Ensa-PVS a connu un intense mouvement de dynamisation de sa communication à la faveur de plusieurs évolutions favorables<sup>59</sup> : refonte complète de son site Internet ; mise en place d'une commission conférences, expositions, publications ; organisation de nombreux événements, parfois en lien avec les autres établissements du campus urbain (conférences, *workshops*, expositions, journées du patrimoine, journées de l'architecture, Fête de la science, cycle de conférences « secrets de fabrique », Festival des idées, etc.) ; valorisation des travaux étudiants avec notamment la publication des projets de fin d'études (PFE), etc.

Les liens entre les différentes communautés constitutives de l'établissement se sont donc renforcés à la faveur de ces diverses initiatives, les journées portes ouvertes apparaissant notamment comme un moment fort de la vie collective qui contribue à souder étudiants, enseignants et personnels administratifs. Sur le plan de la communication interne, la lettre d'information hebdomadaire mise en place par le service communication a également fortement contribué à fluidifier la circulation de l'information, de même que les panneaux

<sup>54</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 34-35 ; p. 65.

<sup>55</sup> D'après les entretiens.

<sup>56</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 26.

<sup>57</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 96.

<sup>58</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 27.

<sup>59</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 37-40.

numériques installés dans le hall ou encore la diffusion régulière des comptes rendus de conseils. La signalétique du bâtiment reste quant à elle largement déficiente et mériterait d'être améliorée.

La communication numérique s'est accentuée avec une présence accrue sur les réseaux sociaux depuis 2016 – Facebook, Instagram, LinkedIn ou encore Youtube sur lequel l'Ensa-PVS dispose de sa propre chaîne de diffusion avec 70 vidéos en ligne (cours, conférences, entretiens avec des chercheurs) et 571 abonnés<sup>60</sup>.

La charte graphique de l'établissement a évolué pour être désormais intégrée à l'ensemble des supports de communication et afficher les logos des principaux partenaires que sont USPC et l'université Paris-Diderot, ce qui est pleinement cohérent avec la stratégie de site<sup>61</sup>.

Le comité estime que cette communication plus foisonnante et de plus en plus visible a largement contribué à accroître le rayonnement de l'établissement au cours de la période de référence.

Toutefois, la politique de communication externe de l'école pâtit d'un positionnement identitaire qui reste un peu flou car plus générique que spécifique, comme relevé précédemment. Certes, les paradigmes de la diversité (pédagogique) ou du projet architectural constituent des éléments d'identification mais ceux-ci restent largement imprécis. D'autre part, le bâtiment iconique de Frédéric Borel dans lequel s'est installée l'école en 2007 permet de mettre en scène, d'après certains de nos interlocuteurs, l'Ensa-PVS comme une école ancrée dans le post-modernisme architectural et urbain, à la fois du fait de son implantation (l'emblématique ZAC Paris Rive Gauche perçue comme un « *world wide project* »<sup>62</sup>) et de par les qualités propres de son bâtiment réconciliant création architecturale et préservation du patrimoine (une partie de l'école est installée dans une ancienne usine d'air comprimé). Cette identité post-moderne ou hyper-urbaine, évoquée à plusieurs reprises dans les entretiens par certains des partenaires ou personnalités extérieures associés à la vie de l'école, n'est toutefois pas revendiquée par la direction de l'établissement comme un élément fédérateur, dans la mesure où elle peut légitimement faire débat en interne<sup>63</sup> et parce qu'elle ne permet pas de rendre réellement compte du rapport de l'école aux courants de l'architecture et du contenu effectif de ses enseignements.

Sans nier la difficulté de faire émerger une identité plus spécifique dans un établissement où la taille induit une réelle diversité des approches, le comité recommande à l'Ensa-PVS de réfléchir à l'avenir à un positionnement identitaire plus substantiel, plus clair et plus lisible qui faciliterait la communication externe.

### 3 / DES PROGRÈS SENSIBLES EN MATIÈRE DE PILOTAGE DE L'ÉCOLE

Les premières années de fonctionnement de l'école, de 2001 à 2007, ont été chaotiques<sup>64</sup>. L'Ensa-PVS a donc pris un retard considérable en matière de pilotage, ce qui explique une action<sup>65</sup> limitée au bon fonctionnement quotidien de l'école jusqu'en 2013.

Sa stratégie en matière de pilotage s'est déclinée au cours de la période 2013-2018 en cinq objectifs opérationnels : la réorganisation de l'organigramme<sup>66</sup>, la programmation budgétaire annuelle et pluriannuelle dans le cadre d'un dialogue de gestion<sup>67</sup>, la qualité de la gestion financière<sup>68</sup>, l'optimisation des espaces de l'école<sup>69</sup> et la refonte complète de son infrastructure informatique<sup>70</sup>. Le bilan est positif, hormis quatre points de faiblesse relevés, l'un portant sur le fonctionnement encore fragile des services, le second sur l'absence d'une vision prévisionnelle pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines (RH), le troisième sur le faible engagement dans la démarche qualité, le dernier concernant la faiblesse des ressources propres de l'établissement.

#### a / Une organisation administrative repensée, au fonctionnement encore fragile

Au cours de la période de référence et plus particulièrement entre septembre 2014 et mai 2015, l'Ensa-PVS a procédé à une importante réorganisation administrative<sup>71</sup>. A notamment été créé, en novembre 2015, un

<sup>60</sup> [https://www.youtube.com/channel/UCCCCf79XosRt-rM\\_X9M8ujCQ](https://www.youtube.com/channel/UCCCCf79XosRt-rM_X9M8ujCQ) - consulté le 25 avril 2018.

<sup>61</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 40.

<sup>62</sup> D'après les entretiens.

<sup>63</sup> D'après les entretiens.

<sup>64</sup> Chambre régionale des comptes, Rapport d'observations définitives et sa réponse, Ensa-PVS, Exercices 2007 et suivants, 2014, p. 4.

<sup>65</sup> Ensa-PVS, RAE pour la période allant de 2013 à 2017.

<sup>66</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 31.

<sup>67</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 42.

<sup>68</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 59.

<sup>69</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 63.

<sup>70</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 41.

<sup>71</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 13.



poste de secrétaire général (SG), avec une autorité limitée aux services support<sup>72</sup>, mais qui sera étendue dès le 1<sup>er</sup> mai 2018 à la coordination de l'ensemble des services administratifs. Le poste de SG sera ainsi transformé à cette date en position de directeur adjoint. Actuellement, le SG ne siège pas à la CPR, ce qui est regrettable pour les questions ayant un impact budgétaire et demandant une réponse immédiate.

Deux nouveaux services ont été constitués en 2015 : celui du système d'information et des usages numériques et celui des relations et partenariats internationaux. Un poste de chargé de l'expertise juridique, des marchés publics et du contrôle interne a été créé et des outils de *reporting*<sup>73</sup> ont été constitués. En outre, l'établissement s'est doté d'une direction administrative de la recherche et de la valorisation distincte de la direction des études. Un service bibliothèque et matériauthèque a été formé par le regroupement de centres de ressources préexistants. Cette réorganisation s'est accompagnée fin 2014 de la mise en place d'une réunion hebdomadaire des chefs de services.

Si ces évolutions ont permis de rendre l'organigramme de l'établissement plus visible et mieux adapté à la diversité des missions, tout en créant un échelon d'encadrement intermédiaire nécessaire à un établissement de cette taille, l'organisation adoptée présente encore un point de fragilité, lié à la durée de vacance de certains emplois du fait des procédures de recrutement propres au MC qui peuvent durer un an<sup>1</sup> (fin 2016 par exemple, 14 % des emplois n'étaient pas pourvus<sup>1</sup>), qu'accroît d'ailleurs le manque de transversalité dans le travail inter-services. En particulier, le renouvellement important des personnels administratifs de l'école entre 2013 et 2016, lié pour l'essentiel à des départs en retraite, a contribué à accentuer ce point de fragilité en raison du nombre de départs enregistrés sur la période : 30 ATS sur un effectif de 72 personnes physiques et 9 cadres administratifs sur 12<sup>74</sup>.

### **b / Un dialogue interne de gestion récent, une GPEEC<sup>75</sup> à construire**

Le dialogue de gestion interne se déploie depuis 2016<sup>76</sup> dans les domaines RH et budgétaire. Des réunions de programmation rassemblent les chefs de service et les directeurs, elles débouchent sur un budget prévisionnel annuel et un plan pluriannuel d'investissement (PPI)<sup>77</sup>.

L'école a mis en œuvre une politique lui permettant de mieux gérer ses RH : entre 2014 et 2016, elle s'est dotée d'un bilan social, d'un organigramme cible et de fiches de postes. Elle a en outre généralisé les entretiens professionnels, a redéployé des emplois tout en requalifiant certains d'entre-eux en catégorie supérieure, construit un plan de formation visant à accompagner les évolutions des métiers. Mais son engagement dans la gestion prospective des postes et des compétences reste faible, car elle ne peut réaliser de prévisions fiables<sup>78</sup> du fait de l'absence d'un contrat pluriannuel avec la tutelle et de la lourdeur de la gestion centralisée. Dans le cadre du dialogue préalable à la signature du contrat avec le MC, et à la condition que celui-ci précise le calendrier des évolutions pluriannuelles des emplois dont l'école sera dotée, le comité recommande que l'Ensa-PVS construise une GPEEC finalisée, comprenant un volet prévisionnel.

### **c / Une recherche réelle de qualité financière, mais sans démarche qualité**

L'Ensa-PVS ne dispose d'une comptabilité remise en ordre que depuis 2013<sup>79</sup>. Elle s'est dotée depuis 2015 d'outils lui permettant de s'engager vers une démarche qualité : le contrôle interne financier<sup>80</sup> confié depuis la rentrée 2017 au chef du service financier, la formalisation du processus budgétaire<sup>81</sup> et l'analyse des risques pour la paie ont été établis<sup>82</sup>. L'inventaire physique et comptable est, quant à lui, en cours de réalisation. Des outils de pilotage sont opérationnels et sont essentiellement constitués de tableaux d'activité<sup>83</sup> : ils concernent les évolutions mensuelles de la masse salariale, de l'enveloppe d'emplois et de certaines dépenses, les marchés et le PPI<sup>84</sup>. Ces outils sont maintenant opérationnels, mais l'école n'affiche pas clairement sa volonté de s'engager dès aujourd'hui et plus formellement dans une démarche qualité, en précisant en particulier les personnes ressources mobilisées et les objectifs cibles poursuivis, Cette dernière supposerait d'englober d'autres domaines d'activité que ceux des fonctions support, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et de structurer le système d'information au service de cette ambition. Le comité recommande que l'établissement

<sup>72</sup> Services support : services ne constituant pas le cœur du métier, tels les services généraux et les ressources humaines.

<sup>73</sup> Outils constitués de chiffres et d'indicateurs présentés sans analyse, dont l'utilité est de donner à l'exécutif une photographie à un instant précis d'une activité ou d'un service.

<sup>74</sup> Diaporama de présentation par le directeur le 10 avril 2018 diapositive 24.

<sup>75</sup> Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

<sup>76</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 43.

<sup>77</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 43.

<sup>78</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 55.

<sup>79</sup> Rapport CRC 2014, p. 4.

<sup>80</sup> Obligatoire depuis 2011 et formulée également dans le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 dit décret gestion budgétaire et comptable.

<sup>81</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 36.

<sup>82</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 55.

<sup>83</sup> Ou outil de *reporting* – cf. note 73.

<sup>84</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 35.

se dote prochainement d'un projet annuel de performance, calé sur des indicateurs et jalons à définir dans le cadre du futur contrat, ce qu'annonce d'ailleurs le projet d'établissement<sup>85</sup>.

La consolidation budgétaire a été une priorité de l'école, celle-ci remettant à plus tard la construction d'un système de comptabilité analytique<sup>86</sup>, celle-ci constituant par ailleurs un item obligatoire du projet de contrat 2019-2024. Le comité ne peut qu'encourager la concrétisation prochaine d'un calendrier pour sa mise en œuvre.

#### **d / Des ressources propres à maintenir et à consolider**

L'école affirme sa volonté de renforcer ses ressources propres (RP), qui représentent en 2016 18 % du total des produits budgétaires (958 k€ sur 5,4 M€). Mais les ressources propres ne se renforcent pas entre 2014 à 2016 et baissent de 4 %, soit - 37 k€ sur cette période.

En 2016, les RP étaient constituées essentiellement par les droits d'inscription (DI), à hauteur de 81 %. La baisse des RP entre 2014 et 2016 est liée essentiellement à deux diminutions : les produits de la taxe d'apprentissage (TA), avec -59 %, ainsi que celle des DI à hauteur de 2 % du fait de l'accroissement du nombre d'étudiants boursiers. Les recettes diverses, constituées essentiellement par des locations d'espace, ont été augmentées de 14 %, mais cette croissance reste insuffisante pour compenser la baisse de la TA et des DI<sup>87</sup>.

L'école souhaite augmenter ses recettes de TA, mais cette solution paraît hasardeuse, car la réforme engagée par la loi du 5 mars 2014<sup>88</sup> sur la collecte d'apprentissage réduit la part destinée aux établissements d'enseignement et confie leur perception aux seuls organismes collecteurs.

#### **e / Une bonne optimisation des espaces et une politique d'investissement dans l'immobilier qui se dynamise**

Les locaux dont dispose l'école sont bien dimensionnés pour assurer ses missions. L'Ensa-PVS occupe depuis 2007 un bâtiment d'architecture industrielle<sup>89</sup> et un bâtiment neuf construit en contiguïté du bâtiment historique<sup>90</sup>, le tout implanté sur un terrain de 5 887 m<sup>2</sup>. L'ensemble, situé aux 3 et 5 quai Panhard et Levassor, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris dispose, sur demande expresse de la commission de sécurité, d'un PC sécurité 24/24. La Shon<sup>91</sup> des deux immeubles correspond à 14 986 m<sup>2</sup><sup>92</sup>, dont 43 % sont consacrés à l'enseignement et à la documentation, 6 % à l'administration et 2 % à la recherche<sup>93</sup>. L'école dispose dans cet ensemble de 35 salles d'enseignement et de projets<sup>94</sup>, de 3 amphithéâtres, de salles d'exposition et d'expérimentation<sup>95</sup>, d'une bibliothèque et d'une matériauthèque<sup>96</sup>. Les ratios de surface/activité qui représentent 3,4 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignement par étudiant<sup>97</sup> et 11,63 m<sup>2</sup> de locaux administratifs par poste de travail<sup>98</sup> sont satisfaisants, mais l'école défend une approche plus qualitative développée dans son SPSI qui fait ressortir, de son point de vue, quelques manques en matière de bureaux administratifs, d'accueil des doctorants, de vie étudiante et de locaux de stockage (malgré la convention de location des voûtes avec la SNCF qui a permis de lever une partie de cette contrainte).

Un ensemble immobilier de l'État est également mis à disposition à Charenton-Le-Pont (94220), au 15, rue du séminaire de Conflans, d'une Shon de 919 m<sup>2</sup>. Il est constitué de salles de classe et de bureaux qui ne sont maintenant plus guère utilisés, ce qui est regrettable<sup>99</sup>.

Le bâtiment neuf présente de nombreux signes de vétusté prématurée<sup>100</sup>. Une requête en référé construction a été déposée auprès du tribunal administratif de Paris en 2013. La juridiction a décidé l'engagement d'une expertise<sup>101</sup> qui, dans son rapport du 10 mai 2016, a estimé les travaux d'étanchéité et de régulation thermique à 1,5 M€. Le comité n'a pas obtenu de réponse quant à la décision prise par le juge, le jugement

<sup>85</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024 de l'Ensa-PVS, 2017, p. 2.

<sup>86</sup> Axe stratégique 2019.

<sup>87</sup> Fiche de caractérisation financière.

<sup>88</sup> Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

<sup>89</sup> Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2010.

<sup>90</sup> SPSI 2010.

<sup>91</sup> La Shon est calculée à partir des surfaces de chaque niveau comprises à l'intérieur des murs extérieurs de l'immeuble, desquelles sont déduites les surfaces des combes, des sous-sols, des loggias, des vides tels les trémies d'ascenseurs et des rampes d'accès.

<sup>92</sup> SPSI 2017, p. 6.

<sup>93</sup> SPSI 2017, p. 6 données calculées.

<sup>94</sup> SPSI.

<sup>95</sup> SPSI.

<sup>96</sup> Rapport CRC de 2014, p. 28 et SPSI.

<sup>97</sup> Shon pédagogie divisé par 1887 étudiants et élèves.

<sup>98</sup> SPSI 2017 p. 7.

<sup>99</sup> Convention domaniale Charenton-le-Pont.

<sup>100</sup> SPSI.

<sup>101</sup> Rapport CRC de 2014 p. 50.

étant en cours, et n'a pas pu déterminer si la tutelle prendra tout ou partie de cette dépense à sa charge, l'Ensa-PVS n'ayant reçu aucune notification en ce sens.

L'école a peu prélevé dans son fonds de roulement pour son patrimoine immobilier au cours de la période de référence. Les dépenses d'investissement, tous secteurs confondus, représentent entre 2013 et 2017<sup>102</sup> un total de 1,9 M€, financé sur la période par la Caf<sup>103</sup> (1,4 M€<sup>104</sup>), par l'État (0,4 M€<sup>105</sup>) et par un faible prélèvement sur son fonds de roulement (0,1M€).

Ce dernier reste conséquent et s'élève fin 2017 à 2,4 M€, alors qu'il était à 1,4 M€ en 2012<sup>106</sup>. Le fonds de roulement représente donc 190 jours de fonctionnement de l'école en 2016. Il serait gagé<sup>107</sup> selon l'école par des restes à payer<sup>108</sup> d'un montant de 1,14 M€ en 2017. Toutefois, aucun élément n'est apporté permettant de préciser la nature de ces restes à payer. On peut légitimement penser, après les différents entretiens menés par le comité, que des marchés pluriannuels concernant en majorité des opérations financées sur crédits de fonctionnement, tels les marchés de nettoyage et de fluides, sont compris dans ces restes à payer. Dans ce cas, les montants des restes à payer sur des marchés d'entretien ne sauraient neutraliser le fonds de roulement dédié par nature au financement des opérations en investissement. Le comité recommande donc à l'Ensa-PVS de mesurer ses capacités réelles à investir et de mieux mobiliser son fonds de roulement, par une politique d'investissement adaptée, afin de limiter la progression trop importante de sa trésorerie au regard de ses besoins prospectifs de financement.

Sur le plan immobilier et dans un cadre de programmation pluriannuel, le PPI 2016-2020 prévoit un investissement en partie subventionné de 894 k€ en 2017 pour l'immobilier. Sa version actualisée pour la période 2018-2022 intègre les travaux préconisés par l'expertise<sup>109</sup>, l'investissement immobilier pour cette période représentant 1,2 M€<sup>110</sup>. La formalisation actuelle du PPI correspond donc aux besoins de l'école.

### **f / Une refonte des infrastructures informatiques réalisée et des chantiers numériques à engager**

La refonte des infrastructures informatiques entreprises n'a été réalisée que depuis la création d'un service informatique en 2015. Celui-ci a réalisé le renouvellement des équipements informatiques, de l'infrastructure, de la couverture Wifi de l'école<sup>111</sup>, de la sécurité du réseau et des données, des dossiers partagés et de la dématérialisation des inscriptions pédagogiques et administratives<sup>112</sup>. L'école s'engage vers la migration de la messagerie et l'ouverture de services dans le *Cloud*, dont l'espace numérique de travail (ENT).

L'école nous a indiqué avoir présenté un plan VIGICRUE au CHST visant à définir des modes de protection face à la montée de la Seine<sup>113</sup>. Par ailleurs, des mesures sont prises afin d'assurer la conservation des dossiers partagés et de la messagerie par l'intermédiaire du CLOUD. Les bases de données de la scolarité sont également externalisées mais des solutions restent à trouver pour les applications de paie, des finances et de la comptabilité. L'école est appelée à formaliser un plan de reprise d'activité, et un plan de continuité de l'activité.

Les briques des progiciels administratifs ne sont pas urbanisées et il n'existe aujourd'hui aucun entrepôt de données. Des formations en direction des enseignants pour la mise en place de Moocs<sup>114</sup> ne sont pas organisées mais sont programmées dans le cadre de la convention avec USPC.

Un point préoccupant a soulevé l'attention du comité : le choix de la suite logicielle professionnelle pourrait isoler l'école de ses partenaires de la Comue si une politique de coopération de site au niveau informatique et usage numérique se développait. Le comité recommande que cette problématique soit mieux prise en charge par l'école.

---

<sup>102</sup> Fiche de caractérisation et Rapport agent comptable CF 2017 p. 7.

<sup>103</sup> Capacité d'autofinancement.

<sup>104</sup> Fiche de caractérisation financière.

<sup>105</sup> Fiche de caractérisation financière.

<sup>106</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 57.

<sup>107</sup> CF 2017 p. 97.

<sup>108</sup> Les restes à payer correspondent en comptabilité budgétaire à la différence entre les engagements souscrits pendant l'exercice (AE de l'année N), et les crédits de paiement consommés pendant l'année N (CP de l'année N).

<sup>109</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 60.

<sup>110</sup> PPI 2018 2020.

<sup>111</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 41.

<sup>112</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 41.

<sup>113</sup> Située en bordure de Seine, l'Ensa-PVS est particulièrement concernée par les risques d'inondation.

<sup>114</sup> *Massive online open course*. Cours en ligne ouvert à tous.



## IV. LA RECHERCHE ET LA FORMATION

### 1 / UNE POLITIQUE DE RECHERCHE A LA CROISÉE DES CHEMINS

Au sein d'une école qui met en avant la diversité et le foisonnement, il incombe à la recherche d'incarner l'excellence, même si le comité regrette que ce positionnement qui inspire la stratégie de l'établissement ne soit pas mieux articulé aux objectifs scientifiques des équipes de recherche, ce qui permettrait de le définir davantage en substance, voire d'en relativiser la pertinence comme marqueur spécifique de l'activité scientifique. En l'état, un tel positionnement paraît en grande partie incomplet, dans la mesure où il nécessite d'identifier une thématique forte et de conforter la reconnaissance incontestable par les partenaires universitaires de l'établissement, au sein de la coordination territoriale notamment, au-delà de la dimension patrimoine où celle-ci semble tout à fait acquise. Or, il s'avère que la recherche à l'Ensa-PVS se développe dans deux unités de recherche distinctes de plus de vingt ans, riches d'une activité soutenue et qui en outre s'inscrivent au sein de deux sites universitaires différents, USPC pour l'EVCAU et Paris Lumières pour le CRH-Lavue, ce qui ne simplifie pas la conduite d'une politique scientifique coordonnée. À ce sujet, le regroupement physique des deux équipes au septième étage du bâtiment pendant la période de référence a largement permis d'entamer un rapprochement porteur de nouvelles coopérations scientifiques, même si celui-ci reste à structurer concrètement par un redéploiement, à proximité, des fonctions d'appui à la recherche disponibles au sein de l'école<sup>115</sup>.

Les forces en recherche de l'établissement sont en développement ou en réémergence, ce que traduit l'accroissement sensible du nombre de doctorants<sup>116</sup>. Alors que le CRH-Lavue était historiquement dominant (fruit du regroupement en 2010 du Centre de recherche sur les savoirs et savoir-faire de l'architecture et de la conception-CRESSAC et du Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités-LOUEST au sein de l'UMR Lavue), une montée en puissance d'EVCAU a eu lieu ces dernières années, d'abord sur le plan des espaces mis à disposition, puis sur celui des effectifs (10 membres supplémentaires au cours de la période de référence<sup>117</sup>), signe d'une dynamique de recrutement favorable. Il est clair aujourd'hui que ces équipes stabilisées gagneraient à une mutualisation accrue de leurs moyens tout en aiguisant leurs apports spécifiques : architecture et sciences sociales d'un côté (le CRH avec notamment la sociologie de l'habitat) ; environnement, santé et numérique de l'autre (EVCAU). En effet, la lisibilité des apports de la recherche quant aux thématiques et problématiques de référence tend à être brouillée par de récentes affiliations de chercheurs sciences humaines et sociales (SHS) à l'EVCAU, affiliations qui ne permettent plus forcément de cerner les domaines dans lesquels chaque laboratoire peut faire référence.

En outre, la perspective pour EVCAU de devenir équipe associée à une UMR (par exemple l'UMR LIED – Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain) va dans le sens d'un renforcement de la politique de site. Le comité recommande que, d'une part, des liens plus forts entre les deux équipes soient encouragés, à travers notamment une politique scientifique qui organise la mobilisation des deux équipes sur des thématiques propices à leur rapprochement, ouvrant la voie à une meilleure connaissance de leurs complémentarités et que, d'autre part, cette dynamique puisse elle-même être renforcée par la politique de site, à travers certaines initiatives de type EUR (École universitaire de recherche) qui contribueraient à une meilleure identification scientifique.

Un poste de direction administrative de la recherche a été créé en 2015 mais pourvu seulement en mars 2017. Dans la perspective de fournir des moyens pour appuyer la recherche, ce poste est un levier de l'articulation au site (université Paris-Diderot et Comue USPC), mais il gagnerait à voir ses contours clarifiés entre logique de mission et logique de fonctionnement. Dans tous les cas, il constitue l'instrument d'une possible mutualisation des fonctions d'appui dédiées à la recherche et le moyen d'une clarification des périmètres de travail des agents en charge des fonctions de webmaster, d'informaticien, d'agent de bibliothèque ou encore de secrétaire de laboratoire. Un autre enjeu de ce poste tient également à l'intensification des rapports avec les partenaires universitaires et acteurs des politiques publiques territoriales. La mission d'expertise fait partie des attributions des Ensa depuis 2016 et l'Ensa-PVS gagnerait à se positionner davantage sur ce champ, sur la base des compétences scientifiques reconnues de ces équipes de recherche.

Trois ED sont aujourd'hui impliquées dans le suivi des doctorants, en lien avec différentes Comue porteuses de ces différentes structures. Le comité recommande de se concentrer sur deux, voire sur une seule ED même s'il a conscience des difficultés internes comme externes à faire aboutir une telle évolution. L'Ensa-PVS a tout à gagner d'une plus forte inscription dans la politique de site – d'autant que parmi les neuf programmes interdisciplinaires de l'USPC figurent d'une part « politiques de la terre à l'épreuve de l'Anthropocène » et,

---

<sup>115</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 65.

<sup>116</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 63.

<sup>117</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 73.

d'autre part, « Énergie, territoire et sociétés »<sup>118</sup>. Alors que le master VAP (Ville, architecture, patrimoine) co-habilitation avec l'université Paris-Diderot est issu d'un pôle Ville un temps affiché par la Comue<sup>119</sup>, il serait intéressant pour l'école de se réengager plus fortement dans ce pôle sans négliger les deux domaines plutôt repérés comme d'excellence par l'université Paris-Diderot que sont l'histoire et la santé, auxquels les équipes de recherche de l'Ensa-PVS peuvent pleinement contribuer.

Ce sont là des opportunités d'accroche significatives pour les axes scientifiques des deux laboratoires dont les dynamiques de recherche sont aujourd'hui indéniables. Au demeurant, même si les espaces de travail dédiés à la recherche ont été redistribués ces dernières années, leur nombre apparaît insuffisant (notamment pour l'accueil et le travail des doctorants) et le recours au site de Charenton-le-Pont n'est guère optimal, car peu compatible avec la nécessaire présence de toutes les forces de recherche au sein de l'établissement. On peut toutefois imaginer un regroupement des doctorants dans cet espace qui offre des potentialités à étudier.

## 2 / LA FORMATION INITIALE À MI-CHEMIN DE SA RECONSTRUCTION ET UNE FORMATION CONTINUE QUASI INEXISTANTE

Le diplôme d'études en architecture (DEEA) est le diplôme délivré au terme du premier cycle d'une durée de trois années qui confère le grade de niveau licence. Il repose sur un socle de connaissances et d'outils historiques, scientifiques, techniques, culturels, sociétaux ou environnementaux qui forment, à l'Ensa-PVS, de manière pleinement satisfaisante, à concevoir la spatialité architecturale, urbaine et paysagère. Il se poursuit par le diplôme d'Etat d'Architecte (DEA), diplôme délivré au terme du deuxième cycle, d'une durée de deux années, auquel est conféré le grade de niveau master. Ce cycle de renforcement des connaissances et d'ouverture sur des méthodes réflexives quant au caractère opératoire du projet remplit effectivement cet objectif. Cette formation initiale délivrée à l'Ensa-PVS ouvre essentiellement sur la HMONP ainsi que, de manière plutôt marginale, compte tenu des effectifs mentionnés dans le rapport d'autoévaluation, sur deux masters co-habilités<sup>120</sup>. Le nombre d'étudiants concernés apparaît d'autant plus modeste que le nombre d'heures consacrées à ces formations, s'agissant plus particulièrement des masters co-accrédités, est important au regard du flux d'inscrits originaires de l'école<sup>121</sup>. Le comité recommande que des actions soient engagées pour rééquilibrer la présence d'étudiants de l'école au sein de ces formations, dans la perspective d'une plus grande diversification des débouchés professionnels et pour que le bénéfice de cet investissement en moyens d'enseignement devienne plus significatif. La poursuite d'études peut également se faire en doctorat et on note au cours de la période de référence une augmentation significative des inscrits en « parcours recherche » du master, l'objectif de 5 % fixé en 2012 pour 2018 ayant été atteint (6 % contre 3 % en 2015)<sup>122</sup>.

### a / Une relation plus forte à trouver entre positionnement de l'établissement et formation

Les deux éléments forts de positionnement de l'école Ensa-PVS pointés dans le rapport d'autoévaluation de l'établissement<sup>123</sup> sont le site comme atout d'environnement culturel exceptionnel et le deuxième rang national occupé par l'école en nombre d'étudiants accueillis. Au-delà de ces éléments, l'école est traversée continuellement par un questionnement pour forger une identité plus en lien avec la nature de la formation. Si les objectifs explicités en termes de compétences et de connaissances à acquérir sont fixés par les textes réglementaires et perceptibles dans les maquettes d'enseignement, l'école les résume dans la maquette de formation du 2<sup>ème</sup> cycle en objectifs professionnels, universitaires et prospectifs qui mériteraient d'être clarifiés. Le comité recommande pour le développement de l'attractivité de l'école d'augmenter la lisibilité du cadre de formation en lien avec ces objectifs qui sont à préciser, y compris en cycle de niveau licence.

Outre les relations ou alliances avec les universités, l'école a engagé une variété de partenariats pédagogiques qui sont en développement (Ecole Camondo, ESAD d'Orléans), mais dont on mesure mal l'impact et les bénéfices pour la formation de ses étudiants. .

### b / Des modalités d'enseignement à clarifier

La diversification de la formation délivrée par l'école par le biais de l'apprentissage et/ou de la formation continue n'est pas encore effective au sein de l'Ensa-PVS, mis à part les quelques développements que constituent la formation continue d'enseignants autour de la pédagogie du projet d'architecture ou la formation diplômante spécialisée BIM en partage avec d'autres partenaires, le portage principal étant assuré

<sup>118</sup> <http://www.sorbonne-paris-cite.fr/fr/recherche/9-programmes-interdisciplinaires>.

<sup>119</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 27.

<sup>120</sup> Un étudiant de l'Ensa-PVS dans le master VAP en 2015-2016 ; 4 étudiants de l'Ensa-PVS dans le master Urbanisme, aménagement et études urbaines en 2015-2016 ; 16 doctorats délivrés entre 2012 et 2017.

<sup>121</sup> 250 heures équivalent TD au sein du master VAP ; 80 heures CM et 160 heures TD au sein du master Urbanisme.

<sup>122</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 126.

<sup>123</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 18.

par l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Si ces premiers jalons d'une formation continue délivrée par l'Ensa-PVS ont le mérite d'exister et sont, du point de vue du comité, tout à fait pertinents, ils seraient toutefois à approfondir, préciser et diversifier en suivant une véritable ligne stratégique.

Enfin, si d'après les entretiens l'établissement s'oriente très progressivement vers des formes innovantes de pratiques et de suivi pédagogiques, la politique d'innovation pédagogique n'apparaît pas très développée dans le rapport d'autoévaluation et celle relative à la mise en place du numérique est en chantier puisqu'elle dépend de la création attendue d'un espace numérique de travail partagé. Alors que l'établissement dispose de sa chaîne *Youtube* qui permet la mise en ligne de certains contenus de formation, il est regrettable que ne soit pas dispensées des formations à destination des enseignants concernant les Moocs et les Spocs<sup>124</sup>. Le comité incite l'établissement à associer à cette démarche la matériauthèque et la bibliothèque qui disposent de ressources pédagogiques à intégrer à ces réflexions sur la contribution du numérique à la pédagogie.

### 3 / DES LIENS RECHERCHE-FORMATION NOMBREUX MAIS À RENFORCER DANS L'ENSEIGNEMENT DU PROJET

Les implications de la recherche dans la pédagogie sont significatives et concernent l'ensemble des champs pour l'architecture (SHS, HCA, STA, ATR<sup>125</sup>). En témoignent le nombre de postes « décharge recherche » (5 actuellement, 6,5 demandés en 2018-2019)<sup>126</sup> mais surtout l'importance des séminaires en cycle de niveau master et un certain nombre de cours obligatoires dans ce même cycle (initiation à la démarche de recherche ; méthodologie du PFE recherche) ou optionnels (dans le cadre d'une liste conséquente de cours au choix qui permettent aux étudiants de se familiariser avec les thématiques de recherche des laboratoires).

Il subsiste toutefois l'idée que l'Ensa-PVS est plutôt orientée vers la professionnalisation. Le fait de privilégier une orientation métier dominante peut alors se faire au détriment de la formation à la recherche. L'importance de la valorisation du mode concours dans l'enseignement du projet ou dans certaines valorisations / publications de l'école témoigne de cette tendance. L'école ne devrait pas négliger le fait que d'autres types d'exercice (maîtrise d'ouvrage mais aussi maîtrise d'œuvre publique ou encore assistance à la maîtrise d'ouvrage) et que l'orientation professionnelle autour des compétences du projet spatial ne sont pas exemptes d'intéressantes questions de recherche.

L'enjeu est ainsi de faire davantage percoler la recherche dans l'enseignement du projet. Une belle occasion peut être celle du doctorat d'architecture sur projet qui fait débat dans l'école (comme dans les autres écoles). Le comité recommande donc que cette question soit explicitée par un débat collectif, afin de dépasser les positions doctrinaires ou positions de principe : le doctorat n'est pas à déclamer, ne repose pas sur l'agrégation d'études mais se concrétise dans la réalisation d'une thèse originale qui augmente le champ des connaissances.

Sur le plan des instances, à l'aube de la mise en place d'une nouvelle gouvernance (cf. les cinq décrets de février 2018<sup>127</sup>), on peut attendre que l'école intègre davantage recherche et formation. Jusqu'à ce jour, la commission recherche, récemment reformée, ne semble pas encore assez articulée à la CPR. Les nouvelles instances des Ensa au dernier trimestre 2018 devraient clarifier cette question au sein du conseil pédagogique et scientifique.

### 4 / LA DOCUMENTATION AU STADE DE LA REFONDATION

Une politique de la documentation s'est mise en place depuis l'été 2017, au sortir d'une situation critique (absence d'archives, d'indicateurs, absence de gestion des périodiques, etc.) et sur la base du constat d'une insuffisance des fonds mis à disposition<sup>128</sup>. Le renouveau de la documentation prendra nécessairement du temps et celle-ci a retrouvé une marge de manœuvre budgétaire en 2018. Les enjeux concernent l'utilisation et l'harmonisation des logiciels (pas de logiciel commun entre la matériauthèque et la bibliothèque du fait d'orientations métiers différentes), l'intégration du réseau documentaire universitaire Sudoc, la mise en place progressive d'une veille documentaire, mais aussi la construction d'un véritable service bibliothèque-matériauthèque (actuellement 4 titulaires et l'implication régulière d'une quinzaine de moniteurs), ce qui pose la question de l'augmentation à terme de l'effectif nécessaire à la construction d'un service commun.

<sup>124</sup> *Small private online course*. Cours en ligne privé en petit groupe.

<sup>125</sup> Respectivement Sciences humaines et sociales ; Histoires et cultures architecturales, Sciences et techniques de l'architecture ; Arts techniques et représentations.

<sup>126</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 65 et entretiens.

<sup>127</sup> Décrets n°2018 – 105 à 109 du 17 février 2018.

<sup>128</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 132.

Le phasage des différents chantiers est nécessaire et on peut noter, parmi les autres enjeux importants à venir, les sujets suivants : déploiement d'une plus grande transversalité de la politique documentaire entre bibliothèque, matériauthèque et documentation des deux laboratoires ; mise en place d'une programmation culturelle au sein de la bibliothèque, d'autant plus opportune que la qualité spatiale de ce lieu est remarquable ; inscription d'une dimension documentaire plus structurante à la convention d'association à l'université Paris-Diderot que le comité recommande d'envisager afin de contribuer à la construction de la politique de site y compris par cette entrée.

## V. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

### 1 / DES PARCOURS DE FORMATION DIVERSIFIÉS ET INDIVIDUALISÉS POUR UNE ÉCOLE PLUTÔT ATTRACTIVE

#### a / Des formations ouvertes aux lycéens du bassin de recrutement mais encore insuffisamment attractives pour les étudiants étrangers

L'école et les enseignements sont présentés aux lycéens candidats lors de la journée portes ouvertes désormais co-organisée avec l'université Paris-Diderot, ce qui permet, via des conférences, des visites commentées, des stands d'information de toucher un plus large public et de valoriser l'inscription de l'école au sein du campus urbain.

L'Ensa-PVS participe également depuis 2010<sup>129</sup>, avec d'autres écoles d'architecture (Normandie, Strasbourg, Grenoble, Marne-la-Vallée, Bordeaux) à un programme « égalité des chances » qui repose chaque année sur une présentation détaillée des études en architecture au sein des deux lycées partenaires de la région et sur un stage d'initiation d'une semaine destiné aux lycéens intéressés. Ce dispositif a permis depuis 2010 de recruter 20 étudiants dont 13 sont diplômés ou en cours d'études, le programme impliquant un suivi personnalisé des étudiants ayant accédé aux études en architecture par cette voie. Si un tel dispositif, d'une réelle efficacité participe pleinement à la diversification du recrutement, la limitation du nombre de lycées partenaires par la fondation « Culture et diversité » pour des raisons de coût en atténue toutefois la portée (en termes d'accroissement du nombre de boursiers notamment).

Un partenariat avec le CAUE de Paris permet également de mieux faire connaître en amont des choix d'orientation des jeunes la particularité des études en architecture auprès de lycéens, collégiens ou élèves du primaire, ce qui comprend notamment des stages d'initiation organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de ce partenariat d'une grande originalité<sup>130</sup> dont le comité souligne la qualité. Le site Internet de l'école complète efficacement ce dispositif de présentation des cursus au sein de l'école.

Le rapport d'autoévaluation pointe toutefois, à juste titre, une faiblesse dans la politique de recrutement des étudiants étrangers que l'on peut corréliser en partie avec le déficit de l'enseignement de l'anglais comme critère d'ouverture et facteur favorable à la mobilité entrante. Le comité recommande à l'Ensa-PVS d'élaborer un plan d'action précis qui lui permettra d'atteindre les 20 % d'étudiants étrangers qu'elle vise à terme au sein de ses effectifs<sup>131</sup>.

#### b / L'ouverture aux pratiques de l'architecture dans la politique de soutien

Les étudiants de l'Ensa-PVS poursuivent majoritairement leur formation en HMONP dont le programme est très structuré mais dont le rapport d'autoévaluation ne précise malheureusement pas le contenu. C'est une base pour le déploiement d'un enseignement en formation continue qui était en projet au moment de la visite du comité et dans lequel le comité recommande à l'école de s'engager.

L'intérêt de l'observatoire de suivi des diplômés, pleinement abouti et dont les enquêtes complètent efficacement et de manière pertinente celles du MC, a permis d'identifier que 80 % des anciens diplômés exercent une maîtrise d'œuvre classique<sup>132</sup>. L'ouverture sur les pratiques différenciées du métier d'architecte ne se mesure donc pas encore, ce qui soulève la question des compléments de formation post-master (masters co-accrédités notamment) qui ne répondent pas encore suffisamment à cet enjeu.

L'école développe une politique construite sur les stages, le parcours libre ou l'année de césure dont la mise en place contribue pleinement à l'ouverture sur les différentes pratiques de l'architecture et à l'implication indirecte des milieux économiques et socioculturels dans la formation dispensée par l'école. Dans ce sens, les modes d'attribution des deux crédits ECTS du parcours libre de 2ème cycle doivent être uniformisés et

<sup>129</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 143.

<sup>130</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 176.

<sup>131</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024 de l'ENSA Paris-Val de Seine, 2017, p. 6.

<sup>132</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 154.

revalorisés avec des critères objectifs<sup>133</sup>. En continuant à ancrer son enseignement dans une solide formation initiale à l'instar du champ HCA tourné vers la matérialité du projet construit, l'école peut s'ouvrir de manière sélective sur d'autres formations parallèles ou complémentaires, ce qu'encourage pleinement le comité. La construction d'un master « projet urbain, environnement et numérique »<sup>134</sup> dont certains acteurs nous ont parlé, mais dont beaucoup d'autres n'avaient pas connaissance, est ainsi à clarifier.

Le potentiel inventif des lieux de ressources comme la matériauthèque, l'atelier maquette, le FabLab, les studios photos et vidéo est aujourd'hui sous-exploité et trop faiblement approprié par les enseignants. L'enseignement du BIM, vecteur d'intégration dans le milieu professionnel, est également, comme dans toutes les écoles d'architecture, un enjeu réel pour l'insertion professionnelle à interroger davantage.

## 2 / UNE VIE ETUDIANTE DYNAMIQUE ET FOISONNANTE

### a / Un tissu associatif riche qui profite à la qualité de vie étudiante

L'école possède un tissu associatif très riche (14 associations) et porteur de nombreuses initiatives. Cette structure associative contribue très directement et efficacement à la qualité de vie des étudiants, qui bénéficient ainsi de lieux dédiés au travail (le FabLab, la Coop) et de lieux de détente de qualité comme la « K'fet ».

L'Ensa-PVS s'appuie également sur des partenaires comme l'université Paris-Diderot, l'Union nationale des centres sportifs de plein air de Vincennes ou l'EDHEC<sup>135</sup> pour mettre à disposition de ses étudiants, de manière satisfaisante, des locaux sportifs et pour organiser des événements sportifs mobilisateurs (co-organisation de la compétition sportive « Archipiades », participation à la croisière EDHEC, etc.).

Un environnement culturel de qualité est également assuré par les associations étudiantes, par la distribution gratuite d'un mensuel d'art (*Poulika !*) et par la pratique musicale promue de manière originale par l'Association musicale et par La Brigade du cuivre qui proposent des répétitions, l'organisation de concerts, une initiation à la musique, etc.

### b / Une direction d'établissement qui soutient la vie associative

Cette richesse du tissu associatif profite du soutien important de l'équipe de direction à travers notamment la mise à disposition d'espaces pour les associations au sein de l'école, des soutiens financiers qui prennent la forme de subventions et l'accompagnement des étudiants impliqués dans un parcours associatif, par le biais de rendez-vous étudiants/administration, au cours desquels des conseils leur sont donnés concernant la gestion des associations ou l'organisation d'événements.

Cependant, le comité s'interroge sur les liens et les articulations entre le FabLab et Atelier Maquette : le FabLab dispose de bons outils, explore le champ de l'expérimentation au service des études en architecture et peut s'appuyer sur des étudiants engagés dans l'association qui en assure la gestion. De son côté, l'Atelier Maquette aimerait davantage creuser lui-aussi le champ de l'expérimentation, mais manque d'espace et de personnels dédiés pour réaliser cette mission. Le comité recommande donc d'explorer une mise en commun des moyens du FabLab et de l'Atelier maquette, qui poursuivent l'un et l'autre les mêmes objectifs. Un espace commun, plus grand, est donc à envisager, afin de permettre à ces deux entités d'agrandir leurs offres et moyens et de collaborer plus étroitement. Cet espace devrait être impérativement lié à l'enseignement de projet et investi davantage par les enseignants.

### c / Des compétences issues de l'engagement étudiant qui sont reconnues

Le comité approuve la politique de reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie associative dont il souligne les grandes qualités, l'Ensa-PVS ayant le mérite d'avoir développé un dispositif visible et performant. Les compétences acquises par les étudiants engagés dans cette voie sont pleinement valorisées grâce au parcours libre actuellement accessible en première année de niveau master uniquement, mais que la direction envisage d'étendre au cycle de niveau licence dès la première année. Cette valorisation est tout à fait essentielle pour inciter en retour les étudiants à s'engager davantage et pour améliorer, au final, la qualité de la vie étudiante.

Le comité suggère néanmoins que certaines compétences acquises dans les associations telles que les fonctions de trésorier, l'organisation d'événements, la gestion d'équipe puissent l'être sous forme d'un diplôme universitaire ou d'un supplément au diplôme adapté, afin de permettre aux étudiants de justifier de ces compétences au moment de l'insertion professionnelle, ce qui pourrait constituer un axe de collaboration supplémentaire avec l'Université Paris-Diderot et avec la Comue, afin de réfléchir à un tel cadre diplômant.

<sup>133</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 98.

<sup>134</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024, 2017, p. 6.

<sup>135</sup> École des hautes études commerciales du Nord.



### 3 / UNE BONNE IMPLICATION DES ÉTUDIANTS DANS LA GOUVERNANCE ET DES ÉTUDIANTS ACTEURS DE LEURS FORMATIONS

Suite aux entretiens, le comité a pu constater que les étudiants présents dans les différents conseils sont forces de proposition, que leurs demandes sont majoritairement prises en compte par la direction et qu'elles donnent lieu à certaines évolutions de la formation ou de son environnement. Le FabLab en est une illustration exemplaire puisqu'il s'agit initialement d'une demande étudiante, mise en place avec l'aide de la direction, et qui améliore aujourd'hui de manière très significative le travail d'expérimentation des étudiants.

La réforme récente du CEVE<sup>136</sup> (conseil des études et de la vie étudiante), composé depuis 2015 de délégués étudiants élus, a également permis de clarifier son fonctionnement, ce que recommandait la précédente évaluation AERES, d'améliorer sa représentativité (chaque année y est représentée) et sa place dans la gouvernance de l'établissement. Sur ce point, les propositions qui en émanent sont régulièrement examinées par le CA et par la CPR et se concrétisent dans un certain nombre d'évolutions pédagogiques.

Les étudiants sont également bien impliqués dans l'évaluation des formations qui fonctionne avec régularité et efficacité, l'Ensa-PVS ayant développé un dispositif complet, ce qui n'est pas le cas de tous les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, il semblerait qu'un effort puisse être apporté à la construction des questionnaires d'évaluation des enseignements qui sont assez longs à remplir et peuvent dissuader les étudiants d'y répondre<sup>137</sup>. Le comité suggère la mise à contribution d'un conseiller pédagogique, identifié par les enseignants et étudiants, afin de mieux articuler les attentes des différentes parties prenantes de l'évaluation. Il recommande également à l'Ensa-PVS d'envisager l'élaboration d'une véritable stratégie d'évaluation des enseignements par les étudiants.

## VI. LA VALORISATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La valorisation des travaux menés au sein de l'Ensa-PVS concerne principalement les travaux de recherche des EC et ceux menés par les étudiants au cours de leur cursus.

Il n'existe pas de transfert de technologie au sens strict, comme dans la plupart des écoles d'architecture. On peut toutefois noter que le FabLab, à l'initiative des étudiants, est de nature à permettre des rapports plus intenses entre productions internes à l'école et acteurs du campus, ce dont le comité encourage le développement.

La diffusion de la culture scientifique est d'abord le fait des laboratoires. Aussi bien le CRH qu'EVCAU disposent d'un site internet. Si les chercheurs s'appuient naturellement sur leurs propres canaux de diffusion, dans le monde académique, des travaux qu'ils conduisent (revues scientifiques), il serait pertinent de les aider davantage à rendre leur travail visible à l'échelle de l'école. Cela concerne également le signalement des événements scientifiques organisés par les laboratoires qui relève aujourd'hui davantage d'une juxtaposition d'informations que d'une stratégie cohérente de mise en visibilité. La nouvelle direction de la recherche pourrait probablement aider à ce que la diffusion de la culture scientifique et la valorisation des travaux de recherche soit mieux assurée, notamment à destination des étudiants de l'école et des enseignants du projet dont les rapports aux productions académiques et universitaires sont encore trop ténus. Un partenariat renforcé à l'échelle du site et/ou avec l'université Paris-Diderot en matière de co-édition pourrait être un levier d'amélioration de la visibilité des travaux de recherche menés à l'Ensa-PVS. Ce chantier est en bonne voie puisqu'au titre des projets de 2018 figurent l'atelier urbain, le développement d'une logique de collection et la publication du séminaire *Constellations*.

Les enjeux de valorisation et de diffusion de la culture scientifique sont larges et bien identifiés : valorisation des travaux des étudiants (notamment les PFE dont les meilleurs en 2016 et l'ensemble des réalisations en 2017 ont fait l'objet d'une publication), valorisation des travaux des EC, organisation de *workshops* et de conférences, programmation d'expositions.

Une commission expositions, conférences, publications existe ainsi depuis 2015 et elle appuie efficacement le service communication-valorisation dans la définition d'une programmation. Elle a fortement contribué à l'accélération ces deux dernières années du rythme des manifestations qui concourent à la diffusion de la culture architecturale, tel que le cycle mensuel de conférences « secrets de fabrique » qui participe largement au rayonnement de l'école et a trouvé son rythme de croisière. Il apparaît toutefois au comité que la mobilisation de l'outil vidéo pourrait être améliorée : la mise à disposition des conférences filmées, l'accroissement du catalogue des mises en ligne sur la chaîne *Youtube* sont à envisager, sous réserve d'une

<sup>136</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 170-171.

<sup>137</sup> D'après les entretiens.

production audio-visuelle accrue à laquelle les services internes ont quelques difficultés à répondre. Le studio de montage disponible à l'université Paris-Diderot pourrait être davantage mobilisé dans cette perspective.

Les partenariats avec l'extérieur sont nombreux : au-delà des collaborations déjà évoquées avec la Semapa et l'Apur qui concernent à la fois la formation des étudiants et la valorisation d'une capacité d'expertise de l'établissement, d'autres partenariats contribuent également aux missions de l'école en matière de valorisation et de diffusion de la culture scientifique<sup>138</sup>. Le partenariat avec l'association AMO (Architectes et maîtres d'œuvre) permet ainsi de favoriser le dialogue entre maîtres d'ouvrage, architectes et autres partenaires de l'acte de construire, à travers l'organisation de conférences. Un partenariat avec la société *Alphapierre* permet depuis 2013 d'organiser un concours d'idées ouvert aux étudiants de l'école pour la promotion des potentialités du matériau pierre. Enfin, l'Ensa-PVS s'est rapprochée depuis 2016 du Centre européen d'excellence en biométisme de Senlis (CEEBIOS), « démonstrateur d'innovations bio-inspirées » pour la production d'un bâtiment à l'échelle un en lien avec cette problématique. Cet ancrage particulier de la stratégie de valorisation de l'école est également perceptible dans la collaboration de la matériauthèque avec le RéseauMAT, réseau professionnel de la grande industrie. Le comité recommande à l'Ensa-PVS d'accroître cette dimension « matériau » de sa stratégie de valorisation qui semble, au vu des premiers résultats, tout à fait prometteuse.

Le réseau de partenaires au niveau du quartier implique également l'Inalco, un théâtre, un lieu dédié aux arts visuels, ce qui témoigne, dans le champ de la culture scientifique également, d'un effet campus tout à fait perceptible et porteur.

## VII. LES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

### 1 / UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE QUI SE CONSTRUIT LENTEMENT

Une réelle visibilité et une attractivité internationale sont parmi les priorités de l'école puisque l'Ensa-PVS inscrit son développement au sein de cet ensemble par essence international et plus particulièrement européen que sont l'enseignement et la recherche en architecture.

La stratégie menée au cours de la période 2014-2018 est avant tout une stratégie constitutive, c'est-à-dire orientée vers la constitution d'un cadre propice au développement international. Dans ce sens une importante réorganisation administrative et des différentes instances de gouvernance dédiées à cette activité a été entreprise. Elle a surtout porté sur la création d'une commission internationale, d'un service des relations internationales et des partenariats internationaux dont l'effectif a été renforcé (trois personnes), sur le renouvellement, en 2015, de la commission des échanges internationaux et de la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, sur la conclusion de nouveaux accords (60 conventions), ainsi que sur l'organisation de plusieurs *workshops* internationaux, en lien notamment avec la Semapa.

La commission internationale qui se réunit peu (deux fois par semestre) définit les axes stratégiques de la politique internationale votés par le CA, en lien avec la direction et les services, axes qui comportent l'extension/le resserrement des partenariats, les projets de création de double-diplômes et les demandes de mobilité (étudiante et enseignante) collective de type Workshop. Les demandes individuelles de mobilité étudiante sont traitées par la commission des échanges internationaux.

Le service des relations internationales et partenariats internationaux, directement rattaché au directeur, gère et soutient logistiquement les différentes actions reliées aux relations internationales tels que les ateliers intensifs et œuvre à créer une cohérence entre partenariats et mobilités.

Si l'Ensa-PVS a réussi, durant cette période de référence, à articuler des actions structurantes partant de la réorganisation administrative jusqu'à la multiplication des partenariats, l'augmentation du nombre de mobilités internationales ou le rattachement des *workshops* aux enseignements délivrés par l'école, ces actions demeurent cependant peu partagées par le collège enseignant et relèvent davantage d'impulsions ou de demandes personnelles que d'une démarche institutionnelle pleinement assumée.

Toutefois, le comité encourage l'école à conforter sa démarche d'ouverture à l'international qui partirait notamment de son nouveau règlement des études voté en 2016 et permettrait le rattachement de l'enseignement délivré à l'étranger avec l'enseignement dispensé au sein de l'école (professionnel et de recherche), à travers un plan d'ouverture géographique qui pourrait s'aligner avec une démarche thématique, institutionnalisée, partagée et issue de son positionnement.

---

<sup>138</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 30-31.

De ce fait, le comité recommande à l'Ensa-PVS d'intensifier ses collaborations avec la ville de Paris et les différentes collectivités en charge du fait métropolitain, avec la Comue USPC et avec l'université Paris-Diderot, d'identifier des axes formation-recherche structurants et d'enrichir les synergies communes pour un développement international consolidé et soutenu. Ceci permettrait également de mobiliser des fonds supplémentaires à la réalisation de ses actions internationales et de rendre l'ouverture internationale de l'école plus effective et plus visible.

## 2 / UN DÉSÉQUILIBRE MARQUÉ ENTRE LES MOBILITÉS SORTANTES ET LES MOBILITÉS ENTRANTES

Les effectifs en mobilité entrante sont très faibles par rapport à la mobilité sortante des étudiants (101 sortants pour 58 destinations et 61 entrants en 2016-17). La première a fortement progressé depuis 2012-2013 (80 étudiants), ce qui n'est pas le cas de la seconde (81 entrants en 2012-2013). La procédure de mise en place d'une mobilité sortante a été repensée par l'école et elle est appréciée par les étudiants (présentation anonyme du dossier de mobilité au service des relations internationales ; étude des dossiers par la Commission des échanges internationaux ; attribution des bourses et des destinations correspondant aux choix effectués par les étudiants ; reconnaissance et validation des ECTS acquis). L'objectif de l'Ensa-PVS à l'horizon 2024 sera de permettre le départ en mobilité de 50 % d'une promotion<sup>139</sup>.

Bien qu'à leur retour les étudiants exposent le travail qu'ils ont réalisé pendant leur semestre de mobilité, aucune évaluation pédagogique des connaissances et des compétences acquises n'est cependant effectuée et les étudiants rencontrent des difficultés, une fois revenus à l'Ensa-PVS, pour trouver un directeur de mémoire ou le séminaire en correspondance avec leur thématique de recherche, ce qui a amené l'Ensa-PVS à inscrire directement, à partir de 2016, ces étudiants dans un séminaire de master 1 avec suivi à distance, dispositif dont l'évaluation ne pouvait être faite au cours de la période de référence. Le comité d'évaluation recommande à l'Ensa-PVS d'approfondir et de perfectionner cette modalité organisationnelle de la mobilité des étudiants peu explicitée au regard des différentes échéances de leur parcours de formation et de mieux valoriser les acquis de cette expérience internationale.

En outre, l'Ensa-PVS gagnerait à expliciter plus précisément les conditions d'entrée par équivalence des étudiants étrangers, aujourd'hui peu compréhensibles, et à améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers qui peuvent parfois poser problème, comme l'ont révélé les entretiens (insuffisante sensibilisation de certains étudiants à la nécessaire ouverture aux différences culturelles qu'impliquent les pratiques d'échanges internationaux, ce qui a pu parfois les amener à des réactions inappropriées à l'égard de leurs homologues étrangers). Le comité recommande également de revoir certains outils de communication (site Internet, brochure internationale des programmes d'études, etc.) et d'assurer davantage d'enseignements en langue étrangère.

Si l'Ensa-PVS accueille des enseignants étrangers dans le cadre des *workshops* européens (six enseignants accueillis par semestre), son corps enseignant n'effectue pas ou presque pas de mobilité à l'international (une mobilité par an), ce qui est insuffisant.

Le comité recommande à l'Ensa-PVS de mieux partager les dispositifs de mobilité enseignante (type Erasmus ou autre) avec le collègue enseignant, afin de l'impliquer davantage dans cette ouverture et d'encourager ses membres à effectuer une mobilité qui enrichira leur pratique de l'enseignement comme de la recherche.

## VII. CONCLUSION

L'Ensa-PVS apparaît, au terme de la trajectoire parcourue entre 2013 et 2018, comme une école d'architecture en plein développement. La fusion dont elle est issue a vu les difficultés internes qui en ont résulté par le passé s'effacer au profit de la recherche d'un positionnement plus visible, à la construction duquel les différentes transformations et évolutions constatées par le comité contribuent pleinement.

Ainsi, l'Ensa-PVS s'est attachée, avec beaucoup d'efficacité, à renforcer ces dernières années son organisation administrative interne, son cadre de gouvernance, l'architecture générale de sa formation initiale dans la perspective de la prochaine accréditation, son organisation scientifique et sa politique internationale en vue de porter un projet ambitieux pour la future période contractuelle, à la mesure d'une intégration au site USPC qui s'est considérablement améliorée, depuis 2016 plus particulièrement. Le renforcement des fonctions d'appui et de support dont l'organigramme a été profondément revu, la création de nouvelles commissions et de nombreux groupes de travail, l'articulation plus étroite du travail de ces commissions, le rapprochement physique des deux équipes de recherche et la conduite méticuleuse du

---

<sup>139</sup> Ensa-PVS, RAE, pp. 186-187.



travail d'autoévaluation sur lequel le comité a pu efficacement s'appuyer ont été les principaux marqueurs de ces transformations internes importantes et pleinement abouties.

Sur le plan de l'inscription de l'école dans la politique de site, l'Ensa-PVS a parfaitement réussi à concrétiser un partenariat structuré avec ces deux niveaux de gouvernance de la coordination territoriale que sont la Comue d'une part et l'université Paris-Diderot d'autre part, avec à la clé de nombreuses actions communes que le comité a pu relever. L'association à l'université Paris-Diderot a pleinement porté ses fruits et permis à l'Ensa-PVS de ne pas subir les aléas des reconfigurations institutionnelles liées à l'évolution de l'Idex, grâce à un lien direct et privilégié avec l'université qu'elle a su construire.

Dans de nombreux domaines, la stratégie de l'établissement apparaît davantage constitutive que substantielle et plus générique que spécifique. Les marqueurs d'un positionnement identitaire plus affirmé que sont la diversité, le projet architectural, l'attractivité, l'hyper-urbanité – illustrée par une implantation et une inscription métropolitaines emblématiques –, ou bien encore la responsabilité sociétale et environnementale – perceptible dans les contenus de formation autour des enjeux de la transformation écologique ou de la révolution numérique – constituent autant de pistes de différenciation prometteuses que le comité invite l'établissement à approfondir dans les prochaines années, en fonction des opportunités.

La plupart des recommandations formulées par le précédent rapport d'évaluation ont été prises en compte et ont fait l'objet d'actions récompensées par plusieurs résultats très positifs : une gouvernance plus apaisée, des étudiants acteurs de leur formation et de la vie de l'école, une communauté plus soudée, un établissement plus visible et au rayonnement plus perceptible tant par ses partenaires socio-économiques que par ses alliés académiques, grâce à des actions plus nombreuses dans le champ de la valorisation et de la diffusion de la culture scientifique.

Certaines recommandations conservent toutefois leur actualité, ce qui devra inciter l'Ensa-PVS à investir prioritairement les domaines correspondants. Le projet de l'école en matière de recherche appelle toujours une certaine clarification, à travers notamment une coopération scientifique à développer entre les équipes de recherche elles-mêmes et une inscription dans le site USPC qui devra être l'occasion de concrétiser de nouveaux projets scientifiques communs, dans lesquels l'architecture devra trouver sa place. La politique internationale doit également continuer à être approfondie, pour atteindre notamment les objectifs que l'établissement s'est fixés, tant en termes de mobilité sortante que d'accueil d'étudiants étrangers, ce qui suppose d'envisager des partenariats internationaux renouvelés, hiérarchisés et mieux étayés, laissant une plus large place à la double-diplomation. Enfin, la gestion prévisionnelle des emplois reste un chantier à concrétiser, la période évaluée n'ayant pas permis de grandes avancées sur ce point.

D'autres pistes d'amélioration sont également à relever, auxquelles l'Ensa-PVS devra s'attacher dans les prochaines années. La progression des partenariats de toutes natures nécessite ainsi de passer de la logique assez informelle présidant à leur construction, à une logique plus formelle et moins soumise aux aléas des relations interpersonnelles sur lesquelles ils reposent parfois. Quant à la politique de formation, elle laisse encore trop peu de place à la diversification des débouchés hors maîtrise d'œuvre, ce qui pose la question de l'apport effectif des post-diplomations, tels que les masters co-accrédités, à l'insertion professionnelle des étudiants de l'école et interroge sur une formation professionnelle continue encore trop embryonnaire, à l'exception du master BIM. La refonte de la formation initiale qui a principalement concerné, ces dernières années, le cycle de niveau master, devra également toucher le cycle de niveau licence, notamment pour rendre les parcours de formation plus lisibles, afin de garantir, quels que soient les enseignements suivis par les étudiants, la maîtrise des fondamentaux de l'architecture. Une amélioration de la préparation à l'insertion professionnelle est également à mettre à l'agenda, même si cette insertion est plutôt satisfaisante et si l'école dispose, à travers son observatoire des débouchés, d'un outil rare et de qualité au service de cet objectif.

Ces différents chantiers mériteraient enfin de s'inscrire dans une démarche qualité globale, et non limitée aux seules fonctions support, ce que la contractualisation à venir avec le ministère de la Culture devrait nettement faciliter.

## 1 / LES POINTS FORTS

- Une école qui a su engager, après la phase délicate de sa fondation, la concrétisation des partenariats induits par la politique de site à travers un positionnement désormais clair et porteur vis-à-vis de l'université Paris-Diderot et d'USPC.
- Une gouvernance renforcée et un pilotage fluidifié grâce à la mise en place de nouvelles commissions entourant les instances et à un nouvel organigramme des services (fonctions support et fonctions d'appui).
- Un programme pédagogique clair, articulant mieux les deux cycles grâce au prolongement des thématiques de niveau licence par une offre diversifiée en domaines d'études de niveau master, ce qui favorise le croisement des enseignements.
- Une vie étudiante riche, grâce à la densité du tissu associatif, efficacement soutenu par l'école, à une bonne implication des étudiants dans la gouvernance de l'établissement et à sa reconnaissance dans les cursus.
- Une activité de recherche qui se renforce grâce au rapprochement physique des équipes et à une clarification des études doctorales.
- Des finances saines grâce en particulier à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## 2 / LES POINTS FAIBLES

- Deux équipes de recherche aux ancrages thématiques qui se recoupent, au risque d'un brouillage important du positionnement scientifique de l'école.
- Une structure pédagogique en partie héritée des ateliers et studios constitutifs de l'histoire de l'école qui se superpose partiellement à une organisation désormais plus thématique de l'enseignement dont la lisibilité n'est de ce fait pas toujours apparente.
- Un manque d'explicitation du positionnement stratégique et identitaire de l'école parmi les écoles d'architecture franciliennes et françaises, du fait notamment d'une difficulté à dépasser certains débats disciplinaires internes sur la place de l'architecture dans la société.
- Un important renouvellement des équipes administratives compliqué par une gestion des ressources humaines au fil de l'eau et par la lenteur des nominations dépendant du ministère de la Culture.
- Des partenariats qui reposent encore davantage sur des logiques d'opportunité ou sur des relations interpersonnelles, notamment dans le domaine des relations internationales, que sur des stratégies clairement établies.

## 3 / LES RECOMMANDATIONS

- Affirmer plus distinctement un positionnement stratégique, qu'il soit fondé sur les qualités de la formation et de la recherche ou sur un ancrage thématique ou bien encore sur une spécificité différenciante, afin de porter plus efficacement l'enjeu de l'attractivité.
- Accompagner par différents moyens (politique scientifique, financement, actions communes, redéfinition de périmètre) la coopération scientifique entre EVCAU et CRH en veillant à doter l'EVCAU d'une autre labellisation (équipe d'accueil et/ou UMR).
- Valoriser les apports de la recherche dans l'apprentissage du projet et renforcer la synergie d'échanges pédagogiques entre les acteurs internes et externes à l'école impliqués dans la formation professionnalisante, y compris à l'international.
- Mobiliser davantage les ressources de la communauté que représente USPC pour la construction de projets scientifiques ou pédagogiques, en les inscrivant dans une programmation pluriannuelle plus claire.
- Construire une démarche qualité impliquant tous les domaines d'activités de l'établissement.
- Inciter un plus grand nombre d'enseignants à effectuer une mobilité internationale.

## VIII. ANNEXE : ANALYSE D'ASPECTS SPÉCIFIQUES AUX DIPLÔMES

### DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

#### DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Si la plaquette « La formation initiale à l'école Ensa-PVS » et le règlement intérieur de l'école contiennent les différentes informations qui explicitent les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir, ces éléments ne figurent toutefois pas dans le rapport d'autoévaluation.

L'analyse de l'ensemble des fiches pédagogiques témoigne d'une réflexion collective sur l'ensemble du cursus d'études, cependant davantage développée en 2<sup>ème</sup> cycle qu'en 1<sup>er</sup> cycle.

Sous une bannière relativement elliptique (l'objectif du 1<sup>er</sup> cycle est de permettre à l'étudiant de « développer une hypothèse au moyen d'une démarche de projet maîtrisé »), l'ensemble pédagogique apparaît cohérent et organise pour les six semestres les contenus en quatre grands ensembles : théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine (champ TPCAU), culture architecturale et urbaine (regroupant les champs HCA, SHS et VT), culture constructive (champ STA) et culture artistique (champ ATR). Chaque semestre se place en outre sous la bannière d'une thématique transversale qui mériterait un minimum d'explicitation (« les flux », « logiques structurelles », « logiques des milieux ambiants », « territoire et édifice 1 et 2 ») dont la logique de progression et d'articulation peut être mise en avant.

Le supplément au diplôme est renseigné conformément au modèle élaboré par la commission européenne.

Les informations délivrées aux étudiants sur les débouchés et différentes pratiques du métier à l'issue de la formation initiale sont encore faibles. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est détaillée ; en particulier le DEEA ouvre sur une capacité de collaboration d'architecte.

Le règlement intérieur de l'établissement fait mention de l'évaluation des connaissances dont les modalités pourraient être explicitées davantage. Un complément sur ce point est toutefois fourni dans la fiche RNCP. L'harmonisation des niveaux de compétences attendus par les différentes équipes d'enseignants de projet n'est pas démontrée dans le rapport d'autoévaluation.

Il n'existe pas de dispositif permettant de vérifier l'impact des différents stages et/ou de l'année de césure sur l'acquisition des compétences et de gérer les contacts établis avec les milieux professionnels, notamment via les workshops ou les enseignements. Le rapport d'autoévaluation ne mentionne pas l'existence d'un portefeuille de compétences, le degré de mobilisation des équipes d'enseignants sur ce sujet ne peut être mesuré, faute d'éléments pour le faire.

#### DOMAINE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La structuration de la grille pédagogique est lisible et assure la progressivité des enseignements. Les enseignements sont structurés en six semestres durant lesquels les étudiants doivent valider 23 unités d'enseignements (UE) correspondant à 2152 heures encadrées et intégrant deux stages ainsi qu'un rapport d'étude et sa soutenance. Les trois ou quatre UE de chaque semestre ventilent les enseignements dans une logique transdisciplinaire à laquelle l'école ajoute une thématique transversale qui rythme la progression<sup>140</sup>. Les temps singuliers partagés dans la formation sont le voyage d'étude en 2<sup>ème</sup> semestre (S2), les semaines intensives en début de semestre et les stages en deuxième et troisième année.

Parmi les trois UE les moins obtenues, deux appartiennent au champ des sciences et techniques : au 5<sup>ème</sup> semestre (S5), Cultures constructives (taux de réussite de 70,5 %) et au 2<sup>ème</sup> semestre (S2), Culture constructives (taux de réussite de 71,4 %). Le comité s'interroge sur les motifs de ces difficultés et les impute tout autant aux critères d'évaluation mentionnés lors des entretiens qu'au déficit global de temps d'enseignement. La culture architecturale et urbaine et la culture constructive ne concernent respectivement que 483 heures et 367 heures d'enseignement sur l'ensemble du cycle d'études. En outre, le rapport d'autoévaluation ne permet pas d'apprécier si les modalités d'évaluation des travaux dirigés en TPCAU et STA en S3 et S5 sont mobilisées dans tous les groupes de projet. Par ailleurs, on constate une faiblesse dans l'enseignement des mathématiques et de la géométrie (15 heures sur l'ensemble du cursus), ce que le comité relève comme un déficit dans le champ des sciences et techniques. L'enjeu de cet équilibre est à trouver et à mettre en

<sup>140</sup> Ensa-PVS, RAE, p. 18.

relation avec la qualité de l'objectif professionnalisant que vise l'école, déjà reconnu, mais qui mériterait d'être amplifié.

Le manque de relation entre les groupes de projet et le champ ATR, dont les avis issus de l'autoévaluation de la formation sont contradictoires, est relevé. La répartition des rôles entre l'enseignement des pratiques numériques et l'enseignement de la représentation n'est pas claire.

L'effort de structuration entrepris en matière de formation initiale au sein du cycle de niveau master devrait être poursuivi au niveau licence, dans l'optique notamment d'un meilleur croisement des champs disciplinaires et afin de s'assurer de l'égale acquisition des objectifs de formation par tous les groupes de projets. La structure d'encadrement de l'enseignement du projet, issue des héritages composites des différentes écoles ayant été impliquées dans la fusion de l'établissement, mixe à la fois systèmes d'ateliers et groupes de projet. Ces principes d'organisation de l'enseignement du projet ne sont pas suffisamment explicites et ne peuvent garantir à eux seuls l'unicité du cadre de formation. Les UE constituent certes un ensemble cohérent dans lequel on distingue clairement les enseignements spécifiques aux champs disciplinaires et les enseignements fondés sur des échanges transdisciplinaires, cependant le comité recommande de diminuer le déficit quantitatif observé en matière d'enseignement technique sur l'ensemble du cursus.

Le socle des savoirs connexes à l'enseignement du projet d'architecture est assuré par la structure d'un tronc commun identifiable. La répartition des étudiants (318 en 2016/2017) inscrits dans les 14 ateliers de première année est toutefois effectuée par l'administration. Cette structure a un fort pouvoir intégratif et conditionne pour une part le choix de parcours des étudiants auquel invite l'école par la suite, ceux-ci pouvant d'ailleurs construire un parcours personnalisé dès le S2, ce qui dénote d'un fort degré d'ouverture de la formation.

Les experts s'interrogent sur la pleine connaissance de l'offre pédagogique par les étudiants au-delà des fiches de présentation des enseignements et sur la cohérence d'un parcours de formation garant de l'acquisition des fondamentaux, cette garantie n'apparaissant pas pleinement effective.

La diversification de la formation (formation initiale, alternance, formation continue) n'est pas encore effective mais inscrite dans les axes de développement de l'établissement. On observe un très faible pourcentage d'étudiants nécessitant une adaptation des enseignements. L'établissement est en mesure d'apporter un suivi adapté aux étudiants en situation exceptionnelle (sportif de haut niveau).

Les stages en 4<sup>ème</sup> semestre (deux semaines) et en 6<sup>ème</sup> semestre (quatre semaines) permettent des approches progressives du milieu professionnel. Le rapport d'autoévaluation, bien que le règlement intérieur de l'école en définisse les termes, ne permet pas d'apprécier si leurs modalités d'évaluation sont connues des étudiants.

L'aide à l'insertion professionnelle ou à l'orientation est assurée par les gestionnaires de la scolarité par année avec la responsable du service et permet un suivi personnalisé des étudiants, une collaboration sur ce sujet avec le service d'orientation de l'université Paris-Diderot étant en cours d'élaboration.

Les enseignements de l'anglais sont dispensés en 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> semestres. L'école souhaite repenser le format de cet enseignement de manière plus collaborative, en prise directe avec la formation. On ne peut qu'encourager cette initiative.

Les compétences additionnelles ne figurent pas dans le supplément au diplôme. Des enseignements portant sur la connaissance de l'entreprise ne sont pas mentionnés dans le rapport d'autoévaluation. L'apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est assuré en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres, de manière optionnelle en 5<sup>ème</sup> semestre. De manière générale, l'amélioration des usages et pratiques numériques interactives dans la pédagogie constitue à ce stade un axe de développement.

Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ou professionnels ne sont pas quantifiés dans le rapport d'autoévaluation.

### DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Des tableaux sur les taux de réussite au diplôme sont présentés dans le rapport d'autoévaluation. Les données portant sur l'insertion professionnelle des titulaires du DEEA sont absentes, celles portant sur les poursuites d'études ne sont pas analysées. L'observatoire des diplômés de l'ENSAPVS est en formation, notamment depuis la création d'un poste attitré. Il devra permettre d'avoir une meilleure connaissance du devenir des diplômés de 1<sup>er</sup> cycle.

# DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

## DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La plaquette « La formation initiale à l'école Ensa-PVS » et le règlement intérieur de l'école contiennent les différentes informations qui explicitent les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir, ces éléments ne figurent toutefois pas dans le rapport d'autoévaluation. Concernant le DEA, les quatre semestres d'études sont bien renseignés. Les trois premiers s'organisent en trois grands ensembles : le projet architectural et urbain, la préparation à la recherche et les cours. Le dernier semestre est focalisé sur le projet architectural et urbain, dans l'optique de la préparation du PFE.

L'étudiant est amené à se construire un parcours personnalisé en choisissant les apports structurés au sein de six domaines d'études qui donnent lieu à des regroupements de l'équipe pédagogique. Le comité invite les enseignants à mieux formuler leurs arguments inhérents aux différents domaines d'études, trop allusifs en l'état. L'enjeu de leur traduction en anglais (comme cela a été réalisé pour d'autres éléments décrivant les deux cycles d'études) constitue un levier de clarification.

Le supplément au diplôme est renseigné conformément au modèle élaboré par la commission européenne et gagnerait à affirmer davantage les particularités des programmes d'étude de l'école.

Les informations délivrées aux étudiants sur les débouchés et différentes pratiques du métier à l'issue de la formation initiale sont encore faibles. On constate que la plupart des étudiants poursuivent en HMONP (habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre). L'observatoire des débouchés devrait permettre à terme d'améliorer cette situation à partir d'une analyse de la diversité des possibilités d'insertion professionnelle directe dès l'obtention du diplôme. La fiche RNCP est détaillée. La pleine reconnaissance des qualifications professionnelles du diplôme paraît conditionnée à l'obtention de la HMONP.

Le règlement intérieur de l'établissement fait mention de l'évaluation des connaissances mais avec des modalités peu explicites. Un complément sur ce point est toutefois fourni dans la fiche RNCP. L'harmonisation des niveaux de compétences attendus par les différentes équipes d'enseignant de projet n'est pas démontrée dans le rapport d'autoévaluation. En outre, les critères d'attribution des ECTS pour le parcours libre ou l'année de césure doivent être précisés.

Le supplément au diplôme définit les compétences acquises mais celles-ci sont difficilement traçables avec les enseignements actuellement dispensés par l'école.

Il n'existe pas de dispositif permettant de vérifier l'impact des différents stages et/ou de l'année de césure sur l'acquisition des compétences et de gérer les contacts établis avec les milieux professionnels, notamment via les workshops ou les enseignements. Le rapport d'autoévaluation ne mentionne pas l'existence d'un portefeuille de compétences, le degré de mobilisation des équipes d'enseignants sur ce sujet ne peut être mesuré, faute d'éléments pour le faire.

## DOMAINE 2 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La structuration de la grille pédagogique est lisible et assure la progressivité des enseignements. Six nouveaux domaines d'études, définis pour l'habilitation antérieure du diplôme (2012/2019)<sup>141</sup> structurent les enseignements des quatre semestres durant lesquels les étudiants doivent valider 10 unités d'enseignements (UE). Ces UE correspondent à 1149 heures encadrées qui intègrent le rendu du mémoire, le stage de formation pratique et le PFE. La portée des domaines d'études gagnerait à être clarifiée. S'il s'agit principalement de regroupements d'enseignants (puisque l'étudiant compose sa carte de formation au choix), l'école pourrait inciter à ce que les points forts et les thématiques de recherche transparaissent plus nettement dans leurs intitulés.

Des jurys croisés de PFE sont mis en place afin d'harmoniser les niveaux d'évaluation. Cette disposition favorable de fin de parcours va dans le sens d'une meilleure convergence d'évaluation entre les différents domaines d'études, même si les modalités d'évaluation des soutenances de mémoires mériteraient d'être précisées et impliquer des rapporteurs extérieurs au domaine d'études de rattachement.

Le rapport d'autoévaluation souligne comme point fort de l'enseignement actuel du champ STA l'enseignement « Structures et matériaux d'enveloppes associées », cependant le programme pédagogique indique qu'il s'agit d'un enseignement spécialisé et optionnel seulement dispensé aux étudiants qui en font le choix<sup>9</sup>. Plus généralement, le rapport ne permet pas d'évaluer précisément le poids des champs disciplinaires

<sup>141</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 12.

dans les cours ou les séminaires adossés à l'enseignement des domaines d'études. En outre, la place des PFE mention recherche mériterait d'être précisée et notamment les modalités qui permettent l'expérience concrète de la recherche.

Les experts relèvent par ailleurs que les domaines d'études organisent des enseignements et non des parcours-types. Les modules optionnels proposés vont dans le sens d'un confortement des thématiques de chaque domaine d'étude. A l'inverse d'une logique de département, cette structuration n'impose aucun parcours et c'est bien l'étudiant qui doit construire la cohérence de son propre projet. Bien que ces domaines se positionnent en réponse à la diversification des métiers de l'architecture et dans une perspective de professionnalisation des étudiants afin de leur faire acquérir une vraie dimension critique, le sureffectif en 2<sup>ème</sup> année est un indicateur de la nécessité d'un temps d'approfondissement de l'enseignement durant l'ensemble du cycle. Ceci concerne tant la réalisation du PFE que la soutenance du mémoire<sup>142</sup>, au-delà des aménagements déjà réalisés (obligation d'avoir soutenu le mémoire pour présenter le PFE). Cette situation interroge sur le niveau de préparation d'un certain nombre d'étudiants à ces deux épreuves conclusives du cursus.

Il serait intéressant de mener une étude dans la durée sur la répartition des inscriptions au sein des nouveaux domaines d'études constitués. De même, les rapports avec les trois masters co-habilités ou associés (Ville, architecture et patrimoine ; Urbanisme, aménagement et études urbaines ; Management du projet d'architecture complexe) mériteraient d'être analysés précisément pour spécifier les complémentarités entre les différentes formations et examiner l'opportunité de double diplommations.

La diversification de la formation (formation initiale, alternance, formation continue) n'est pas encore effective mais inscrite dans les axes de développement de l'établissement. On observe un très faible pourcentage d'étudiants nécessitant une adaptation des enseignements.

L'école développe une politique construite sur les stages, le parcours libre ou l'année de césure dont la mise en place contribue pleinement à l'ouverture sur les différentes pratiques de l'architecture et à l'implication indirecte des milieux économiques et socioculturels dans la formation. Dans ce sens, les modes d'attribution des deux crédits ECTS du parcours libre devraient être uniformisés et davantage précisés, sans remplacer pour autant le travail de la commission *ad hoc* délivrant les ECTS<sup>143</sup>. Par ailleurs, le potentiel inventif des lieux de ressources comme la matériauthèque, l'atelier maquette, le FabLab, les studios photos et vidéo est aujourd'hui sous-exploité et trop faiblement approprié par les enseignants. L'enseignement du BIM, vecteur d'intégration dans le milieu professionnel, est également, comme fréquemment dans toutes les écoles d'architecture, un enjeu réel pour l'insertion professionnelle à interroger davantage.

L'aide à l'insertion professionnelle ou à l'orientation est assurée par les gestionnaires de la scolarité par année avec la responsable du service et permet un suivi personnalisé des étudiants, une collaboration sur ce sujet avec le service d'orientation de l'université Paris-Diderot est en cours d'élaboration.

En continuant à ancrer son enseignement dans une solide formation à l'instar du champ HCA tourné vers la matérialité du projet construit, l'école peut s'ouvrir de manière sélective vers d'autres formations parallèles ou complémentaires, ce qu'encourage pleinement le comité. Dans ce cadre, la construction d'un master « Projet urbain, environnement et numérique »<sup>144</sup>, évoquée par certains acteurs lors de la visite sur site mais ignorée par beaucoup d'autres, est à clarifier.

L'ouverture aux pratiques de recherche en connexion avec le milieu professionnel de l'architecture, de l'aménagement urbain et paysager se développe progressivement. Le corpus des enseignements impose, de manière obligatoire, un cours de méthodologie de l'écriture, un cours d'initiation à la recherche et le suivi d'un séminaire de l'un des domaines d'études, ces séminaires étant diversement inscrits dans la recherche. Les modalités de production et d'acquisition de la mention recherche du PFE sont explicitées en annexe du règlement des études, émanant d'un groupe de travail *ad hoc* qui insiste sur la cohérence entre mémoire et projet. On peut toutefois recommander à l'école d'explorer les voies du stage pratique en laboratoire qui est une pièce décisive dans l'expérience concrète de la recherche scientifique. Une meilleure présentation des productions des deux équipes de recherche inscrites à l'Ensa-PVS devrait également être recherchée.

Les compétences additionnelles ne figurent pas dans le supplément au diplôme. Elles sont essentiellement proposées à travers le parcours libre de la formation (temps spécifique d'un poids limité) et dans le cadre des masters co-habilités avec les universités Paris-Diderot et Paris-X. De manière générale, l'amélioration des usages et pratiques numériques interactives dans la pédagogie constitue à ce stade un axe de développement.

---

<sup>142</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 150.

<sup>143</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 98.

<sup>144</sup> Ensa-PVS, Axes stratégiques de développement 2019-2024 de l'Ensa-PVS, 2017, p. 6.



Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ou professionnels ne sont pas quantifiés dans le rapport d'autoévaluation.

## DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Les étudiants de l'Ensa-PVS poursuivent majoritairement leur formation en HMONP dont le programme est structuré. Cette formation constitue une base pour le déploiement d'un enseignement en formation continue, projet en cours pour lequel le comité recommande à l'école de s'engager de manière volontariste.

L'intérêt de l'observatoire du suivi des diplômés, dont les enquêtes complètent efficacement celles menées par le ministère de la Culture, a permis d'identifier que 80 % des anciens diplômés exercent une maîtrise d'œuvre classique<sup>145</sup>. Cependant les emplois occupés par les diplômés ne font pas l'objet d'une analyse approfondie en termes de niveau de responsabilité.

L'ouverture sur les pratiques différenciées du métier d'architecte ne se mesure pas à ce stade, ce qui soulève la question des compléments de formation post-master (masters co-accrédités notamment) qui ne répondent pas encore suffisamment à cet enjeu.

## CONCLUSION

### 1 / PRINCIPAUX POINTS FORTS

- Une offre pédagogique large, clarifiée dans son programme, articulant bien les deux cycles de formation.
- Une place significative d'enseignants impliqués dans les laboratoires de l'école et dans des séminaires du 2<sup>ème</sup> cycle.
- Une formation en HMONP rigoureuse et reconnue, grâce à l'implication déterminante de l'école dans sa mise en œuvre.
- Un souci avéré de « l'expérience du réel » par les étudiants, par le biais d'une diversité de dispositifs (Fablab, concours, appels à projets, etc.).

### 2 / PRINCIPAUX POINTS FAIBLES

- Une baisse tendancielle de la mobilité internationale entrante sur la période de référence.
- Une offre pédagogique de l'enseignement de projet qui reste à expliciter entre les domaines d'études de type « atelier » et ceux de type « studios ».
- Une place de la recherche dans la formation encore trop discrète.
- Une valorisation insuffisante des mobilités et césures comme opportunités de formation pour les étudiants.
- Un manque d'homogénéité dans la dimension professionnalisante aussi bien en 1<sup>er</sup> cycle qu'en 2<sup>ème</sup> cycle.

### 3 / ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Poursuivre pour le 1<sup>er</sup> cycle le renouvellement du programme pédagogique bien avancé pour le 2<sup>ème</sup> cycle.
- Remédier à la fragilité de l'acquisition des fondamentaux en 1<sup>er</sup> cycle pour une poursuite d'études efficace en 2<sup>ème</sup> cycle.
- Mobiliser le programme scientifique et les compétences des deux équipes de recherche en vue d'enrichir l'enseignement de projet.
- Développer la réflexion pédagogique autour du projet professionnel de l'étudiant en prenant la mesure de la diversification des métiers et des activités professionnelles.
- Soutenir et approfondir la stratégie en œuvre depuis 2016-2017 consistant à faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers dans une logique de « welcome package ».

---

<sup>145</sup> Ensa-PVS, RAE, 2017, p. 154.

## LISTE DES SIGLES

### A

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AMO	Architectes et maîtres d'œuvre
Apur	Atelier Parisien d'urbanisme
ATR	Arts techniques et représentations

### B

Biatss	Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé
BIM	<i>Building information modeling</i> ou modélisation des données du bâtiment
Braup	Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère

### C

CA	Conseil d'administration
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CEEBIOS	Centre européen d'excellence en biométisme de Senlis
CEVE	Conseil des études et de la vie étudiante
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comue	Communauté d'universités et d'établissements
CPR	Commission de la pédagogie et de la recherche
CRH	Centre de recherche sur l'habitat
CS	Conseil scientifique

### D

DEA	Diplôme d'État d'architecte
DEEA	Diplôme d'études en architecture
DI	Droits d'inscription
Dird	Dépense intérieure de recherche et de développement

### E

EC	Enseignant-chercheur
ECTS	<i>European Credit Transfer Scale</i>
ED	École doctorale
EDHEC	École des hautes études commerciales du Nord
EHESP	École des hautes études en santé publique
Ensa	École nationale supérieure d'architecture
Ensa-PVS	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine
ENT	Espace numérique de travail
Erasmus	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ESAD	École supérieure d'art et du design d'Orléans
EUR	École universitaire de recherche
EVCAU	Espace virtuel de conception architecturale et urbaine

### G

GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
-------	--

### H

HCA	Histoires et cultures architecturales
Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HMONP	Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

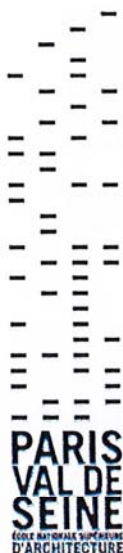
### I

Idefi	Initiative d'excellence en formations innovantes
Idex	Initiative d'excellence
Inalco	Institut des langues et civilisations orientales
Ined	Institut national d'études démographiques



Inria	Institut national de recherche en informatique et en automatique
Insee	Institut nationale de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
IPGP	Institut de physique du globe de Paris
<b>L</b>	
Labex	Laboratoire d'excellence
Lavue	Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement
LIED	Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain
<b>M</b>	
MC	Ministère de la Culture
Mesri	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Mooc	<i>Massive online open course</i>
<b>P</b>	
PFE	Projet de fin d'études
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PPI	plan pluriannuel d'investissement
Pres	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
<b>R</b>	
RAE	Rapport d'autoévaluation
RH	Ressources humaines
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RP	Ressources propres
<b>S</b>	
Semapa	Société d'économie mixte d'aménagement de Paris
SG	Secrétariat général
Shon	Surface hors d'œuvre nette
SHS	sciences humaines et sociales
SNA	Stratégie nationale pour l'architecture
Spoc	<i>Small private online course</i>
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
STA	Sciences et techniques de l'architecture
Strater	Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sudoc	Système universitaire de documentation
<b>T</b>	
TA	Taxe d'apprentissage
TPCAU	théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine
<b>U</b>	
UE	Unité d'enseignement
USPC	Université Sorbonne Paris Cité
<b>Z</b>	
ZAC	Zone d'aménagement concerté

## OBSERVATIONS DU DIRECTEUR



Paris, le 19 octobre 2019

A l'attention de Messieurs,

Michel Robert, directeur du département d'évaluation des établissements  
Jean Marc Geib, directeur du département d'évaluation des formations

Observations du directeur de l'ENSA Paris Val de Seine au rapport  
d'évaluation HCERES.

Réf. PB/GH/2018/015

1

Messieurs les directeurs,

L'ENSA Paris Val de Seine remercie le HCERES pour le rapport d'évaluation de la période 2012-2017 ; ce rapport est d'un appui précieux pour l'école et ses instances à l'occasion de la phase d'accréditation qui débute ; celui-ci permet de consolider -ou d'infléchir le cas échéant- le projet 2019-2024, projet élaboré en convergence avec les axes de développement stratégiques communiqués au HCERES fin 2017.

C'est bien consciente de l'intérêt des politiques d'évaluation que l'école s'est particulièrement attachée à mettre en œuvre l'essentiel des préconisations des différentes expertises AERES 2012 (Etablissement, Formation, Recherche). Elle ne méconnaît pas celles qui restent à consolider, en particulier dans l'affirmation d'une stratégie de recherche de l'établissement qui dépasse les seules stratégies de ses deux équipes de recherche ("Centre de Recherche sur l'Habitat - UMR CNRS LAVUE" et "Environnements Numériques Cultures Architecturales et Urbaines").

L'école tient également à saluer l'attention du comité qui a su prendre en compte certaines des problématiques d'évaluation proposées en propre par l'école à l'occasion d'une expérimentation nationale imbriquant évaluation établissement et évaluation des formations.

Nous tenons à souligner la qualité de l'expertise du comité sur le dossier d'autoévaluation transmis à l'automne 2017 et celle manifestée lors de sa visite sur site à l'occasion des entretiens. Cette écoute du comité s'est trouvée prolongée par la prise en compte de nombreuses remarques ou précisions apportées par l'ENSA PVS suite à la transmission du rapport provisoire.

- Dans un nouveau contexte de gouvernance issu de la mise en œuvre, à l'automne 2018, des nouveaux décrets statutaires relatifs aux enseignants-chercheurs et aux ENSA, nous nous attacherons en accord avec la

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TEL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR



recommandation du HCERES à renforcer notre adossement à une université d'envergure internationale et qui sera issue de la fusion de l'Université Paris Diderot et de l'Université Paris Descartes au 1er Janvier 2019.

Ainsi que le relève le rapport, l'ENSA Paris Val de Seine a significativement progressé dans son intégration dans les politiques de site notamment par le décret d'association à l'Université Paris Diderot et la convention avec l'USPC. Il note, avec justesse, que beaucoup reste à développer. Il apparaît utile de rappeler au lecteur du rapport que le décret d'association date de mars 2017 et que dans le même temps, du fait de la non reconduction de l'IDEX, la Comue USPC s'est retrouvée provisoirement en difficulté. Elle a engagé un processus de fusion de 4 universités (Université Paris Diderot, Université Paris Descartes, Paris Sorbonne Nouvelle, Paris 13 et d'intégration de Sciences Po Paris et de l'IPGP.

Ce processus, qui n'a pas été sans difficultés internes, s'est conclu par un projet de fusion des seules Universités Paris Diderot et Paris Descartes avec intégration de l'IPGP. Il était, de ce fait, durant toute cette période difficilement envisageable de consolider toutes les collaborations et mutualisations prévues par les décrets et conventions d'association.

Le projet de fusion étant désormais stabilisé, l'école et ses partenaires peuvent s'engager plus avant dans la mise en œuvre pratique du décret d'association qui sera transposé à l'université fusionnée.

- L'ENSA Paris Val de Seine prend également acte de la recommandation de renforcer et systématiser les partenariats socio-économiques au-delà de ceux déjà existants. Dès mai 2018, son conseil d'administration a délibéré de l'adhésion à un pôle de compétitivité dont les problématiques entrent en résonance avec les thématiques de recherche d'une de ses équipes de recherche et avec la place donnée à la mue digitale de l'école dans le projet 2019-2024.

Elle se saisira des nouvelles missions et possibilités d'expertise des ENSA autorisées par la Loi Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine de 2016.

- La structuration d'une stratégie de recherche d'établissement, qui ne soit pas une simple compilation des axes de recherche des deux équipes de recherche, sera une priorité de l'école malgré la difficulté objective que représente l'adossement de ses équipes de recherche à deux comue différentes.

2

L'école s'attachera à coordonner les politiques scientifiques des deux équipes et à faire émerger ainsi que le suggère le rapport, un domaine de compétence mieux reconnu et identifié par nos partenaires ; elle pourra pour cela, en effet, s'appuyer sur les programmes interdisciplinaires de recherche de la COMUE USPC identifiés par le HCERES :

« Politiques de la terre à l'épreuve de l'Anthropocène » et « Énergie, territoire et sociétés ».

- Dans le domaine de la formation initiale, l'ENSA Paris Val de Seine a engagé la refonte de son cycle licence ainsi qu'un travail de diversification des formations autre que la formation initiale (dont la formation continue) dans le cadre de l'accréditation 2019-2024. Elle approfondira, en particulier pour l'international, les problématiques des six domaines d'études définis en 2016 à l'occasion de la refonte de son cycle conduisant au diplôme d'Etat d'architecte : "Alto : Architecture Laboratoire des Territoires Ouverts", "Ecologies", "Expérimental-dispositifs-fabrications-numériques", "Faire", "Territoires de l'architecture", "Transformations, Temporalité de l'existant et des patrimoines".

Il est cependant important de souligner que la dualité "ateliers-studios" n'est plus une problématique qui polarise le débat pédagogique de l'école. L'ENSA Paris Val de Seine a effectivement fait le choix à l'occasion de la refonte de son cycle master d'assumer l'une de ses particularités : l'existence en son sein et parmi de très nombreuses autres pédagogies d'enseignement du projet d'une pédagogie dite d'atelier qui mérite en effet d'être mieux décrite. Néanmoins l'ambition pédagogique de l'ENSA Paris Val de Seine porte davantage, ainsi que le préconise le rapport, sur les meilleures manières d'articuler enseignements du projet et apports pluridisciplinaires, enseignements du projet et recherche(s) et les différentes façons d'enseigner le projet d'architecture et l'architecture comme discipline propre disposant de sa propre autonomie.

- Le comité attire notre attention sur la nécessaire prise en compte de la diversification des métiers. Deux attitudes sont possibles, préparer et tenter d'intégrer cette diversification au sein de la formation initiale des architectes, ou construire des dispositifs de double diplomation et les passerelles entre formations portées par différents établissements. Nous privilégions pour le projet 2019-2024 la seconde. Dans une délibération récente de son Conseil d'Administration, l'école s'est donnée pour objectif d'engager 50 % des effectifs de Master 2 dans une filière doctorale ou de post-master à l'horizon 2024.

---

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVIASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR

---





Pour libérer des possibilités d'encadrement des formations, est acté le fait de diminuer les effectifs de la formation initiale (tout en conservant des effectifs étudiants globaux constants : plus de 2 000 étudiants).

- Conformément au conseil du HCERES, une attention particulière sera apportée aux projets d'innovation pédagogique et à l'accélération de la transition numérique ; ainsi l'école est engagée depuis la rentrée 2017 dans une expérimentation numérique dès la Licence 1, expérimentation désormais étendue à la majorité des groupes de projet d'architecture.

Le rapport relève l'absence de formation des enseignants dans la prise en compte du numérique comme vecteur d'innovation pédagogique. Depuis la rentrée 2018-2019, en application de la convention avec la Comue USPC, les enseignants de l'ENSA Paris Val de Seine ont de plein droit accès à l'un des programmes phares de la Comue USPC, le service SAPIENS (service d'accompagnement aux pédagogies innovantes et aux pratiques numériques de Sorbonne Paris Cité) destiné aux enseignants de la Comue.

Les enseignants seront invités à davantage mobiliser et investir en support à leurs enseignements les possibilités ouvertes par des centres de ressource de grande qualité : bibliothèque-matériau-thèque, atelier maquette, fablab, atelier photo et vidéo.

- L'ENSA Paris Val de Seine porte une ambition d'attractivité internationale qu'elle place au cœur de sa stratégie de développement.

Cependant l'inflexion des politiques et stratégies internationales, la consolidation ou l'inversion de réputation, ne peuvent être d'effet immédiat et opèrent nécessairement sur plusieurs années.

Ainsi par exemple, les effectifs étudiants en mobilité entrante d'une année N se fixent en fait en année N-1. Cela a été sans doute insuffisamment montré dans le rapport d'auto-évaluation, mais après une tendance à une légère diminution des effectifs étudiants depuis 2012, nous constatons depuis 2016 une inflexion de la courbe des effectifs entrants qui sont repartis à la hausse.

De même, le nombre d'étudiants étrangers inscrits en formation initiale a augmenté à partir de 2016-2017 pour atteindre en L1, pour l'année universitaire 2018-2019, 18% des effectifs de la formation initiale, pourcentage proche de l'effectif cible de 20 % pour la période 2019-2024.

Il reste incontestable que l'attention devra porter sur les conditions d'accueil et d'encadrement qui seront revues en fonction des standards de l'enseignement supérieur auxquels sont habitués les étudiants internationaux. La proposition d'une offre d'enseignement en anglais fait partie des conditions objectives d'attractivité pour ces étudiants. Après plusieurs années de débat, les instances pédagogiques de l'école, ont délibéré à la rentrée 2018-2019 d'une ouverture de plusieurs enseignements en anglais et d'une meilleure identification de ceux qui existent déjà pour le second semestre 2018-2019. Les recommandations du rapport sont de ce fait d'un appui très précieux. Deux doubles diplômes internationaux, l'un avec l'Italie et l'autre avec la Chine, font en ce moment même l'objet d'un travail de conventionnement entre les universités concernées et l'école.

L'école ne méconnaîtra pas l'encouragement à la mobilité internationale des enseignants recommandée par le rapport. Déjà en fin d'année universitaire 2017-2018, une mission composée d'enseignants de l'école s'est déplacée dans différentes facultés d'architecture allemandes pour anticiper de nouveaux partenariats européens et pour expertiser les possibilités d'échanges enseignants.

- Le rapport pointe, avec pertinence, la "relative sous dotation" budgétaire de l'ENSA Paris Val de Seine. Nous espérons que ce diagnostic totalement partagé pourra être entendu à l'occasion des dialogues de gestion à venir.

Il est relevé la relative faiblesse des ressources propres participant pour 18% des produits budgétaires. Si cette observation est incontestable, elle doit cependant être mise en regard du commentaire commun aux ENSA dans le cadre de la Loi de Finance Initiale 2018 : "Ce haut niveau de financement de l'État s'explique par l'activité même d'un établissement d'enseignement supérieur dont le cœur de métier ne permet pas de dégager d'importantes ressources propres, même s'il convient de noter qu'en ce qui concerne les ENSA, ce niveau s'avère relativement élevé (20 %) par rapport aux possibilités dont elles disposent." (Ministère de la Culture, Programme 224 Transmission et démocratisation des savoirs, annexe opérateurs, ENSA, justification au premier euro). Par ailleurs, il convient de préciser que la proportion des ressources propres par rapport au montant de la subvention de l'Etat est passée de 22% en 2012 à 27 % en 2017.

Nous nous attacherons néanmoins à développer les ressources propres, dans un contexte de repli réglementaire des recettes de la taxe d'apprentissage pour l'enseignement supérieur, développement en particulier par le biais de la formation continue en direction des architectes.

3

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVIASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR



Pour conclure, à plusieurs reprises, le rapport revient sur la problématique d'un "positionnement identitaire" de l'école qui selon le comité devrait être plus marqué. Cette notion d'identité organisationnelle traverse l'ensemble des politiques publiques d'évaluation de l'enseignement supérieur ; elle n'est cependant pas sans faire débat quant à la façon de considérer l'enseignement supérieur en général et l'enseignement de l'architecture en particulier. La difficulté de l'exercice est particulièrement illustrée dans l'énoncé suivant du rapport d'évaluation : *"Un manque d'explicitation du positionnement stratégique et identitaire de l'école parmi les écoles d'architecture franciliennes et françaises, du fait notamment d'une difficulté à dépasser certains débats disciplinaires internes sur la place de l'architecture dans la société."*

Est-il concevable ou tout simplement souhaitable, que de tels débats puissent être "dépassés" dans un établissement d'enseignement supérieur et en particulier dans une école d'architecture de la taille de l'ENSA Paris Val de Seine ?

Au sein de l'école le niveau de ces débats disciplinaires s'étant particulièrement élevé ces dernières années, au plan théorique et dans la définition des problématiques associées aux six nouveaux domaines d'études en Master, le concept de diversité positive associé à l'ambition d'excellence du projet – et des apports de la recherche à l'enseignement du projet- est aujourd'hui mis en avant par une majorité d'enseignants engagés dans l'école. Il est considéré comme un positionnement stratégique clair et désormais partagé, qui met en œuvre la volonté d'offrir aux étudiants la possibilité d'un parcours extrêmement riche, parce qu'inscrit précisément dans une diversité de problématiques complémentaires abordées au fil d'un cursus personnel propre à chacun.

L'école converge aujourd'hui sur l'exigence constante d'une actualisation des savoirs, de la prise en compte de leurs dimensions exploratoires en particulier de leur meilleure association avec la recherche, tout autant dans la dimension de la transformation liée aux nouveaux outils numériques que dans celle de la transformation de la discipline architecturale liée au défi écologique (changement climatique, effondrement de la biodiversité, pollution, épuisement des sols des ressources, mobilités et migrations) irréversiblement engagé à l'échelle planétaire, et du reformatage des enseignements au regard de ces nouveaux enjeux.

4

L'ENSA Paris Val de Seine se rassemble aujourd'hui dans la recherche permanente de l'identification des compléments et méthodes nécessaires pour une adaptation aux mutations professionnelles et sociétales actuelles et à venir pour la fin du premier quart du XXème siècle et à une évolution de son projet de formation confronté à la nécessité de nouveaux paradigmes techniques et énergétiques.

Et si, au fond, associés à une université pluridisciplinaire de taille internationale, notre projet d'établissement et nos projets pédagogiques et de recherche(s) actualisés ainsi qu'évoqué ci-dessus peuvent répondre "tout simplement" aux objectifs de la formation en architecture tels qu'énoncés dans le Code de l'éducation (art. R672-1), cela constituera déjà en soi un positionnement stratégique fort :

*"L'enseignement de l'architecture en France répond aux exigences d'intérêt général, définies notamment à l'article 1er de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Il prépare l'architecte à l'exercice de son rôle dans la société, en ses divers domaines de compétence.*

*Cet enseignement contribue à la diversification des pratiques professionnelles des architectes, y compris dans leurs dimensions scientifiques et de recherche.*

*L'enseignement du projet est au cœur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation"*

Le Directeur,

Philippe BACH



---

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS- VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS- VALDESEINE.ARCHI.FR



## ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine a eu lieu les 10 et 11 avril 2018. Le comité d'évaluation était présidé par Philippe Thiard, maître de conférences en géographie, ancien vice-président en charge du patrimoine à l'université Paris-Est Créteil.

### Ont participé à cette évaluation

- M. Bernard Baraton, ancien directeur général des services adjoint à l'EHESS, ancien directeur général des services adjoint à l'université Pierre et Marie Curie ;
- Mme Nada Chbat, professeure des universités en architecture et paysagisme à l'université libanaise ;
- M. Laurent Devisme, professeur à l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Mme Carole Dureau, architecte, ancienne étudiante de l'Ensa de Lyon (diplômée en 2017) ;
- M. Dominique Vigier, architecte, maître de conférences à l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne.

Laurent Devisme et Dominique Vigier étaient notamment chargés de l'évaluation des formations.

Christine Bouissou et Geneviève Meley-Othoniel, conseillères scientifiques, et Florian Marquis et Camille Herfray, chargés de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <http://www.hceres.fr/Modalites-D-Evaluations/Liste-des-experts-ayant-participe-a-une-evaluation>



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)